



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(59^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} séance du vendredi 8 novembre 1985

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE FOURRÉ

1. **Loi de finances pour 1988 (deuxième partie)** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4125).

Jeunesse et sports

M. Wilquin, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Pinte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

MM. Hage,
Jean Briane,
Olméda,
Bergelin,
Théaudin,
Corrèze,
Jean Gallet,
Chevallier.

MM. Calmat, ministre délégué à la jeunesse et aux sports ; Bergelin.

Réponses de M. le ministre aux questions de MM. Wilquin et Hory.

ÉTAT B

Titre III (p. 4139)

Amendement n° 66 de M. Hage : MM. Hage, le rapporteur spécial, le ministre. Retrait.

Adoption du titre III

Titre IV. Adoption (p. 4139)

ÉTAT C

Titres V et VI. Adoption (p. 4139)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Enseignement technologique et professionnel.** - Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 4139).
3. **Nomination à des organismes extraparlimentaires** (p. 4140)
4. **Ordre du jour** (p. 4140).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE FOURRÉ,

vica-président

La séance est ouverte à dix heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1986

(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 (n°s 2987).

JEUNESSE ET SPORTS

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la jeunesse et des sports.

La parole est à M. Wilquin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Monsieur le ministre délégué à la jeunesse et aux sports, vous avez l'avantage d'être en charge d'un secteur essentiel pour l'avenir de la société française. Qui songerait, en effet, à nier l'importance croissante du sport dans notre société ?

Le développement de la pratique sportive est spectaculaire. Le tennis, par exemple, comptait 1 180 000 licenciés en 1983 contre 167 000 en 1970. Les effets induits sur le plan économique ne sont pas négligeables, qu'il s'agisse de l'équipement ou des enseignants. Le marché de l'habillement sportif représentait en 1983 un chiffre d'affaires de près de 5 milliards de francs. De plus, et j'aurais dû commencer par là, les associations sportives ou de jeunesse constituent l'une des branches les plus riches du mouvement associatif.

De même, quoi de plus important que de concourir à une meilleure organisation du temps, toutes les prévisions confirmant l'extension du temps libre dans les prochaines années ? L'aménagement des rythmes scolaires constitue d'ailleurs l'une des priorités de ce projet de budget.

Est-ce à dire que celui-ci répond à toutes nos aspirations ? Je ne vous cacherai pas que, comme plusieurs de mes collègues, j'attends de cette discussion des réponses aux inquiétudes légitimes qu'il a pu faire naître ici ou là. Aussi, avant de procéder à l'analyse des trois grands domaines d'action de votre ministère, il me paraît utile de rappeler les principales caractéristiques de ce projet de budget pour 1986.

Les crédits pour 1986, qui s'élèveront à 2 177 millions de francs, accuseront ainsi une baisse de 2,1 p. 100 par rapport à 1985. Compte tenu de divers changements affectant la structure des dépenses, la baisse réelle sera de 3,3 p. 100.

Les dépenses ordinaires progresseront de 2 p. 100 mais les crédits d'intervention du titre IV diminueront de 12,5 p. 100. Les dépenses en capital régresseront de 27,6 p. 100 pour les crédits de paiement et de 22,3 p. 100 pour les autorisations de programme.

Les actions en faveur du sport sont relativement préservées et connaîtront même une progression satisfaisante, si l'on tient compte de l'apport du F.N.D.S., le fonds national pour l'équipement du sport, dont nous aurons l'occasion de reparler. Je ne suis pas de ceux, monsieur le ministre, qui ont considéré que la présentation que vous avez faite de votre projet ressemblait plus à une incantation qu'à une démonstration. Je pense, au contraire, qu'il nous faut regarder les chiffres avec sérénité.

Par contre, les actions en faveur du temps libre et de la jeunesse connaissent une évolution assez rigoureuse. J'espère que cette discussion permettra de lever certains obstacles à leur développement.

Pour le sport, j'axerai mon propos autour de quelques thèmes qui me paraissent essentiels.

J'évoquerai d'abord un problème sur lequel je vous ai déjà interrogé l'an dernier, celui des frais de déplacement. En effet, il n'est pas un élu local qui ne sache à quel point ces frais de déplacement grèvent souvent les budgets des petits clubs et des associations aux revenus modestes. Ils représentent un poste essentiel pour les clubs sportifs et, parfois, un obstacle difficilement surmontable. De petits clubs peuvent ainsi envisager avec appréhension leur passage dans une division supérieure, de crainte de ne pouvoir faire face aux frais qui en résulteraient. Des facilités leur sont accordées par le S.N.C.F., mais les clubs les plus modestes utilisent de préférence des autobus ou des voitures personnelles et ils ont du mal à assumer ces charges.

L'évolution de ces crédits est, certes, satisfaisante, puisqu'ils sont passés de 6,8 millions de francs en 1983 à 8,2 en 1985, mais l'ampleur des besoins est telle qu'ils ne peuvent satisfaire les demandes de tous les clubs. Ne pourriez-vous pas, monsieur le ministre, engager une réflexion, en liaison avec le ministre des transports, afin de faciliter l'usage des transports collectifs par les clubs sportifs, en les aidant, par exemple, à acquérir des minibus, ou en envisageant une action avec la régie Renault, sans vouloir aucunement léser les professionnels, des transports en commun ? Un tel axe dans votre politique permettrait de lever de graves difficultés, bien souvent liées, d'ailleurs, à la mise à disposition des véhicules personnels des bénévoles. Comme chaque année, je tiens à rendre hommage à ces derniers, mais le bénévolat a ses limites et, sauf à le décourager, ne peut évidemment pallier toutes les lacunes.

Et pourriez-vous nous préciser, monsieur le ministre, quelles peuvent être les conséquences de la réforme du permis D sur le fonctionnement des clubs ? Elles nous inquiètent également.

J'ai aussi noté avec intérêt l'apport du F.N.D.S. aux frais de déplacement des clubs sportifs.

La nouvelle formule du Loto sportif permettra d'accroître sensiblement les moyens dont pourra disposer le F.N.D.S. en 1986. C'est indiscutable puisque les recettes devraient s'élever à 582 millions de francs, dont 300 millions au titre du Loto sportif, et que ces prévisions peuvent raisonnablement être envisagées à la hausse. C'est une excellente chose. Je pense que vous pourrez nous donner des précisions sur ce point.

Cette augmentation des ressources s'accompagne d'une réforme des structures. Pour l'essentiel, la distinction entre sport de masse et sport de haut niveau est abrogée au niveau des recettes et voit son importance fortement réduite pour les dépenses. Désormais, les subventions d'équipement ne seront plus réservées au sport de masse mais pourront contribuer au financement du sport de haut niveau. De même, les subventions de fonctionnement ne seront plus attribuées aux seules associations sportives et pourront également bénéficier à d'autres personnes. Enfin, dans les mois prochains, la taxe

additionnelle sur les billets d'entrée dans les manifestations sportives, dite « taxe Mazeaud », sera supprimée, ce qui devrait permettre de faciliter l'accès des spectateurs à certaines manifestations. A cet égard, monsieur le ministre, pourriez-vous nous indiquer avec précision à qui iront les sommes dégagées par la suppression de cette taxe ?

Mais j'en reviens à la distinction entre sport de masse et sport de haut niveau. L'abrogation de cette distinction ne risque-t-elle pas d'entraîner un redéploiement de l'action du fonds en faveur du sport de haut niveau ? La tentation risque d'être forte au moment de la préparation des jeux olympiques. Je ne les remets pas en cause, à preuve, monsieur le ministre, le badge que je porte. J'espère d'ailleurs que vous pourrez nous donner également de bonnes nouvelles à ce sujet tout à l'heure.

Il me paraît significatif de noter que cette extension des missions du F.N.D.S. concerne aussi les équipements, avec le risque d'écarter le fonds de sa mission essentielle de soutien direct au mouvement sportif, d'autant que, parallèlement, les crédits budgétaires pour les équipements sportifs et socio-éducatifs accusent une certaine baisse. N'est-ce pas là la concrétisation du risque dénoncé récemment dans le journal *L'Equipe* ? Le Gouvernement ne va-t-il pas oublier son engagement de ne pas utiliser le F.N.D.S. pour équilibrer le budget des sports ? Bref, il ne faut pas faire jouer le principe des vases communicants. Vous avez répondu en commission mais vous pourriez peut-être nous apporter quelques éclaircissements afin de dissiper les inquiétudes.

Pourriez-vous également nous garantir, monsieur le ministre, qu'un contrôle parlementaire très sérieux pourra s'exercer *a priori* et *a posteriori* sur l'utilisation du F.N.D.S. et que les fédérations et ligues sportives seront étroitement associées à la gestion de ces crédits ? Je sais les efforts et les progrès qui ont été faits au cours des dernières années dans ce domaine. Je sais aussi le rôle important que joue votre ministère toujours attentif au sérieux des dossiers. Nous avons encore en mémoire certains dossiers bizarres ! Cela a disparu, notamment grâce à l'action menée par les fédérations et les comités olympiques national et régionaux. Ce contrôle, cette sorte de cogestion dont vous avez parlé, doit se poursuivre.

Bref, monsieur le ministre, serait-il possible que les dotations pour le sport de masse soient au moins doublées, ce qui satisferait certainement tout le monde ?

Il est, enfin, indispensable qu'une aide logistique soit apportée aux disciplines les plus défavorisées comme l'haltérophilie, le hockey ou le badminton. Des personnes se dévouent chaque année, avec peu de moyens, en hommes et en matériel. Procéder autrement reviendrait à les écarter du bénéfice du F.N.D.S., ces clubs ne pouvant présenter sans aide les dossiers complexes qui doivent appuyer leurs demandes. Certaines fédérations modestes ont démontré que, lors qu'on leur donnait un coup de pouce, elles avaient des idées. Il faut donc leur donner un peu plus de pétrole. Tout le monde rend hommage actuellement à l'action menée, par exemple, par la fédération française de volley-ball. Une telle action est possible dans d'autres disciplines. Vous avez un rôle à jouer dans ce créneau, monsieur le ministre.

Pour conclure cette analyse de la politique du sport, je soulignerai l'effort accompli en faveur de la recherche scientifique dans le domaine des activités physiques et sportives.

Un programme pluri-annuel de recherche scientifique a été défini et engagé conjointement avec le ministère de la recherche. Il a été financé en 1984 et en 1985 à hauteur de 3,5 millions de francs par le fonds de la recherche et de la technologie.

Cette politique vise à répondre de façon scientifique mais pratique aux besoins exprimés par les sportifs et leur environnement technique. Cette préoccupation suppose qu'il y ait une concertation entre toutes les instances intéressées dans le but d'impulser et de promouvoir la recherche fondamentale et appliquée dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle l'article 34 de la loi du 16 juillet 1984 a institué un comité national de la recherche et de la technologie des activités physiques et sportives, placé sous la tutelle des ministères de la recherche et de la technologie, de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du secrétaire d'Etat chargé de la santé.

J'en viens aux actions en faveur de la jeunesse.

La baisse des crédits destinés à la jeunesse ne doit pas conduire à oublier tout ce qui a été accompli en sa faveur. La création du fonds national pour le développement de la vie associative, sous forme d'un compte d'affectation spéciale, permettra de pallier partiellement la baisse des crédits, les recettes pour 1985 devant s'élever à 20 millions de francs. Sa création a fait suite à celle du conseil national de la vie associative. Cette action en faveur du mouvement associatif est accompagnée de nombreuses incitations financières. L'aide du ministère aux associations s'est élevée en 1985 à 239,2 millions de francs. En 1985 également, les centres d'information jeunesse ont participé à la mise en place de la « carte jeunes », qui permet aux jeunes de moins de vingt-six ans d'obtenir des réductions dans de nombreux domaines.

La politique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes a également été un succès. Le programme « jeunes volontaires » a permis à 12 000 jeunes de bénéficier d'un stage d'une durée moyenne de dix mois au cours du troisième programme, et 53 p. 100 d'entre eux ont trouvé soit un emploi, soit une formation complémentaire. Le succès de ce programme a entraîné une nouvelle reconduction.

Le caractère positif de la politique menée en ce domaine depuis 1981 doit nous inciter à ne pas compromettre ses réalisations par une volonté trop affirmée d'économies.

Ce projet de budget venant après celui de l'année dernière ne pouvait que faire réagir le monde associatif. Ainsi, le comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire s'inquiète de la brutale régression des crédits consacrés à la promotion des activités et des loisirs éducatifs - moins 17,6 p. 100 - à la formation des animateurs et à l'aide aux centres de vacances. Je souhaite avec eux que ces crédits puissent être augmentés, eu égard aux besoins des jeunes. Le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire s'inquiète lui aussi et souligne l'apport des associations à la politique de l'emploi et à la formation professionnelle.

Je dirai un mot de la coopération internationale. La reconduction en francs courants de la dotation pour l'office franco-allemand pour la jeunesse ne risque-t-elle pas d'empêcher cet organisme d'accomplir sa mission, si utile, avec toute l'efficacité souhaitable ?

Je m'interroge également, monsieur le ministre, sur l'évolution des dotations en faveur du temps libre et de l'éducation populaire, qui accusent une baisse de 12,7 p. 100. Pour l'essentiel, cette diminution des moyens est due à la réduction de 18,4 millions de francs des crédits du titre IV. Les crédits pour l'éducation populaire ont ainsi accusé, entre 1983 et 1985, une régression en francs constants de 10 p. 100. Là encore, il serait souhaitable et nécessaire de consentir un effort supplémentaire. Je compte sur votre action pour y parvenir.

Il est néanmoins important de ne pas oublier que les actions en faveur de la jeunesse sont mises en œuvre par plusieurs ministères : le vôtre, monsieur le ministre, mais aussi celui du travail et de la formation professionnelle et celui de l'éducation nationale.

Ainsi, l'intérêt du Gouvernement pour les problèmes des jeunes, leurs inquiétudes, leurs attentes, s'est traduit par tout un faisceau d'actions en provenance de ces ministères. Je n'ai garde d'oublier l'effort accompli depuis 1981. C'est en effet de cette année que date la prise de conscience de l'importance de ce secteur pour le développement culturel, économique et social de la nation.

Ces efforts ne se sont pas seulement traduits au niveau budgétaire, mais également par une prise de conscience de l'importance du sport de masse et de l'éducation populaire de la jeunesse, actions négligées par les précédents gouvernements.

S'agissant des associations, M. Bloch-Lainé a ainsi pu noter que « les promesses électorales de 1974, reprises dans le « programme de Blois » de 1978, sont, en ce domaine, à peu près toutes restées en rade ». Non sans démagogie, certains adversaires du budget de 1986 feront semblant d'avoir oublié leurs échecs passés. Quel contraste avec la politique menée depuis 1981, avec la création du fonds national pour le développement de la vie associative, le vote de la loi autorisant les associations à émettre des valeurs mobilières...

M. Christian Bergelin. Et le 1 p. 100 ?

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. L'exonération partielle de la taxe sur les salaires pour les associations ou la création de 125 postes l'ontep en 1983 et de 30 en 1985 !

M. Roger Corrêze. Ridicule !

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Surtout pour les amnésiques ! Ce ne sont pas les projets d'avenir de l'opposition qui sont de nature à lui redonner une quelconque crédibilité. L'un de ses membres les plus éminents ne vient-il pas de proposer - ô surprise ! - de supprimer purement et simplement le ministère de la jeunesse et des sports.

M. Roger Corrêze. C'est déjà fait !

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Cette menace, qui n'engage peut-être que son auteur, me paraît cependant beaucoup plus sérieuse pour le monde associatif que le contenu de ce budget pour 1986 qui, s'il subit plus que tout autre les effets de la rigueur, a néanmoins le mérite de poursuivre l'effort engagé depuis 1981.

Si j'en juge par la réaction des sportifs à ses propos, M. Léotard a dû trouver quelques pépins à son retour du marathon de la « grande pomme », à New York. Mais peut-être en sera-t-il comme par le passé : on parle beaucoup et on fait peu.

Je rappellerai en terminant la cacophonie à laquelle nous avons eu droit lorsque nous avons parlé du Loto sportif. Vous étiez contre quand vous aviez les moyens de le faire et vous êtes pour quand nous n'aviez plus les moyens de le faire. Je crois que ce sera la même chose pour l'avenir de ce ministère. Certains d'entre vous sont contre maintenant que vous étiez dans l'opposition mais si un jour rassurez-vous, il vous faudra être encore patients !...

M. Roger Corrêze. Quatre mois !

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. ... vous avez à nouveau le pouvoir, peut-être les propositions de M. Léotard seront-elles abandonnées.

Nous, socialistes, avons préféré le poids des actes au choc des mots !

La commission des finances a adopté le budget de la jeunesse et des sports et, en son nom, je vous demande, mes chers collègues, de faire de même, avec l'espoir d'avoir été entendu sur les différents points que j'ai soulignés à l'intention de M. le ministre. Un effort doit être fait pour permettre de traduire budgétairement les actions engagées depuis 1981 en faveur de la vie associative, de l'éducation populaire et de la jeunesse. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Mes chers collègues, j'appelle votre attention sur la nécessité de respecter le temps de parole qui vous a été imparti, afin que nous puissions terminer l'examen de ce budget dans la matinée.

La parole est à M. Pinte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Baisse du budget de la jeunesse et des sports de 2 à 3 p. 100 en francs courants, de 5 à 7 p. 100 en francs constants selon les sources, diminution de plus de 12 p. 100 des dépenses d'intervention, effondrement des dépenses en capital de plus de 27 p. 100 pour les crédits de paiement et de plus de 22 p. 100 pour les autorisations de programme : quelle litanie de misères !

Jamais un budget de la jeunesse et des sports n'a été aussi mauvais. Terminer l'année internationale de la jeunesse par une baisse de plus de 16 p. 100 des crédits consacrés à cette même jeunesse, dont vous vous targuez de vouloir vous occuper, constitue le comble de l'hypocrisie.

Le sport ne s'en tire pas beaucoup mieux sur le plan budgétaire puisqu'il voit ses crédits décroître de plus de 12 p. 100, mais cette activité, heureusement, aura la chance de pouvoir se rattrapper sur des ressources extrabudgétaires.

Je regrette, monsieur le ministre, que le grand champion que vous avez été n'ait pas été gratifié par le Gouvernement d'un meilleur sort pour le dernier budget de la législature qu'il présente au Parlement. Le Gouvernement s'est servi de vos titres de votre notoriété, de votre bonne image de marque, pour faire passer plus facilement la pilule de l'austérité et de la régression. Cela n'est pas convenable.

Qu'en est-il, en effet, des actions en faveur de la jeunesse ? Vos bonnes intentions ne sont pas en cause, mais l'effort qui est payé. Qu'en juge ?

Le programme « Vacances pour tous les jeunes » est une bonne idée, mais pourquoi définir des priorités si ce n'est pour cacher la pénurie des moyens ? Coordonner les actions « Été 1985 » et « Prévention etc », c'est bien si c'est pour mieux utiliser les crédits destinés à prévenir la délinquance. Mais c'est grave si c'est pour occulter l'absence de ressources indispensables à de telles actions. Harmoniser les multiples programmes « Vacances et loisirs pour tous », « Sports-vacances », « Loisirs quotidiens des jeunes » et « Été-micro-informatique », c'est nécessaire et utile, à condition que les jeunes y trouvent la totalité des activités et des aides dont ils ont besoin.

Qu'en est-il du temps libre et de l'éducation populaire ? Les crédits chutent de plus de 14 p. 100. On comprend mieux aujourd'hui les raisons de la suppression du ministère du temps libre, sorti des rêves d'utopistes qui croyaient que les espaces de liberté pouvaient remplacer indéfiniment les temps de travail. Alors, on redéploie. Doux euphémisme pour dire que, faute de moyens budgétaires, on cherche des relais financiers tous azimuts.

C'est ainsi qu'est déployée la panoplie des exonérations fiscales. C'est ainsi également qu'est créé un fonds de développement de la vie associative, alimenté - tenons-nous bien ! - par une part des recettes du pari mutuel urbain. C'est ainsi que sont entreprises des études sur la formation des animateurs. C'est ainsi, enfin, qu'est relancée la politique du conventionnement, par ailleurs abandonnée dans le domaine sportif.

Quelle tristesse, mes chers collègues, que d'en être arrivé à essayer de faire croire à la jeunesse qu'on s'occupe d'elle alors qu'on diminue depuis trois ans la part du budget qui lui est consacrée !

Qu'en est-il dans le domaine sportif ? C'est l'essoufflement de la politique gouvernementale. Ici aussi, nous constatons la chute libre des crédits, qui baissent de 12 p. 100, mais, heureusement, il y a les jeux pour sauver la face. J'y reviendrai dans un instant.

Une seule priorité apparaît dans ce secteur, c'est l'aménagement du temps scolaire, c'est-à-dire en fait le recours à la bonne volonté des enseignants, des associations ou des collectivités locales pour introduire de façon plus large le sport à l'école. Une somme de 3,9 millions de francs, dont les trois quarts proviennent de recettes extrabudgétaires, a été consacrée, en 1985 à inciter les partenaires concernés à aménager le temps scolaire et à introduire le plus largement possible le sport à l'école.

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. C'est essentiel !

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Les premières expériences montrent d'ailleurs que ces aménagements n'ont pas seulement servi à l'introduction du sport à l'école, mais aussi à la lecture en bibliothèque, à la musique et à d'autres activités. C'est peut-être la raison pour laquelle, après avoir adopté une attitude négative, le ministre de l'éducation nationale est revenu à de meilleurs sentiments à ce sujet.

Pour 1986, le budget annonce un crédit de 12,5 millions de francs en faveur de l'aménagement du temps scolaire. En commission, vous avez parlé, monsieur le ministre, de 50 millions de francs. Moi, je veux bien, mais je les cherche toujours. Vos collaborateurs, interrogés sur ce point, n'ont pas été capables de me répondre. J'attends donc encore une réponse précise nous permettant de savoir exactement d'où viennent ces 50 millions.

Le sport paie lui aussi son écot à l'austérité : diminution de plus de 8 p. 100 des aides au mouvement sportif, non-renouvellement des conventions avec les fédérations et reconduction pure et simple des crédits en francs courants, c'est-à-dire baisse en francs constants, pour la médecine du sport, les frais de déplacement des clubs sportifs, l'organisation des jeux Olympiques et les sections sport-études.

Heureusement pour le sport et les sportifs, le loto sportif est arrivé !

C'est ainsi que les ressources extrabudgétaires prennent le relais du financement budgétaire et passent de 25 p. 100 à 41 p. 100 en 1985 de l'effort de l'Etat au travers du fonds national de développement du sport.

Et pourtant, le loto sportif, nouvelle manne tant attendue par beaucoup d'entre nous, a failli être mort-né. Malgré mes critiques, mes arguments, mes propositions, vous vous êtes obstiné dans un premier temps, monsieur le ministre, à nous imposer un loto multisport. Il ne vous a pas fallu six mois pour vous rendre compte de votre erreur et je rends hommage à votre réalisme, puisque vous vous êtes rallié, un peu tard, mais pas trop tard, heureusement, à ma position et à celle du R.P.R., qui consistait à créer un concours de pronostics fondé uniquement sur le football et dont les recettes bénéficieraient à tous les sports.

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Ce que vous faites, c'est la politique du coucou !

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Cette réforme devait nécessairement entraîner deux autres, que vous nous demandez d'entériner dans le cadre budgétaire, et nous en sommes d'accord.

Première mesure : la suppression de la taxe spéciale sur les prix des billets d'entrée aux manifestations sportives, qui bénéficiera à 50 p. 100 aux clubs et à 50 p. 100 aux spectateurs.

Deuxième mesure, corollaire de la création du loto sportif : la suppression des deux sections du fonds national de développement du sport, c'est-à-dire les sections sports de masse et sports de haute compétition, qui, d'après ce que vous nous avez dit en commission, recevront dorénavant 80 et 20 p. 100 des crédits qui leur étaient jusqu'alors consacrés.

En conclusion, ce qui me choque le plus dans ce petit budget, dans ce mauvais budget, ce n'est pas surtout la diminution des crédits affectés aux sports. On vous a beaucoup accusé de vouloir désengager l'Etat en matière sportive. Moi, je dis qu'à partir du moment où nous acceptons les financements extérieurs et leur accroissement, il faut être logique et accepter que l'Etat abandonne, au moins partiellement, les missions qui ne sont pas nécessairement et par essence les siennes.

Par contre, je condamne fermement la fuite libre des crédits en faveur de la jeunesse. Là, l'Etat ne remplit pas sa mission de prévoyance, d'aide et de soutien aux jeunes.

Si j'en crois les médias, vous seriez arrivés à trouver 10 millions de francs pour M. Ligier, mais on peut à juste titre se poser la question du bien-fondé d'une telle aide. M. Besse et la régie Renault - ô combien plus puissants que vous ! - décident d'abandonner la formule 1, et vous, contre toutes les règles de l'efficacité économique, vous préférez distraire une partie de vos crédits pour le développement d'une voiture sans avenir, au détriment de la jeunesse qui en a bien besoin et qui, elle, représente l'avenir de la France.

Dans ce domaine fondamental, la mission morale et matérielle de la puissance publique n'est pas assurée. C'est grave et c'est inacceptable.

C'est la raison pour laquelle j'avais demandé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de refuser votre budget. Elle ne l'a pas fait. Je le déplore. Il fallait pourtant avoir le courage de tirer la sonnette d'alarme. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la victoire de la gauche en 1981 suscita beaucoup d'espoir parmi le monde sportif et associatif.

Dans une interview accordée au journal *L'Equipe* en mai 1981, le candidat François Mitterrand avait reproché au candidat sortant Valéry Giscard d'Estaing de ne pas avoir porté le budget de l'éducation physique, de la jeunesse et des sports, contrairement à ses engagements de 1974, à 1 p. 100 du budget global de l'Etat, d'avoir considéré les ressources extra-budgétaires comme un substitut et non comme un surplus et de n'avoir point renversé la tendance au désengagement budgétaire de l'Etat en ce domaine.

Il ajoutait lors de la même interview : « Les cinq heures hebdomadaires d'E.P.S. dans nos écoles ne sont pas seulement une juste revendication ; c'est une nécessité absolue pour nos enfants. » Rappelant qu'il avait été le premier

signataire d'une proposition de loi relative à la reconnaissance et au développement de la vie associative, il prenait l'engagement « qu'elle serait discutée dès la première session parlementaire ».

Les communistes avaient largement contribué à convaincre de la nécessité d'une grande politique sportive la majorité nouvelle et les forces les plus dynamiques du mouvement sportif français. Une grande ambition devait servir cette politique : l'organisation par notre pays des jeux Olympiques de 1992, ce que je fus sans doute le premier à proposer dans cet hémicycle, au nom de mon groupe, en novembre 1980, après les jeux Olympiques de Moscou.

Une loi nouvelle devait organiser cette volonté politique, loi dont nous avions préparé l'élaboration, nous, communistes, au cours des législatures précédentes en remettant six fois sur le métier législatif notre ouvrage.

Les communistes sont très attachés aux jeux Olympiques. Si ces jeux sont un spectacle incomparable, populaire, universel, une consécration du sport de haut niveau excluant toute discrimination raciale, ils sont aussi l'occasion de retombées économiques, scientifiques, technologiques réelles et considérables. Ils sont aussi, et surtout pour le pays organisateur, l'occasion d'éveiller à la vie sportive des millions d'enfants et de jeunes, de les former, de les faire naître à l'existence sportive. C'est sur les bancs de leur école primaire que bien des champions de 1992 siègent encore aujourd'hui.

D'où l'ardente obligation d'être digne de les organiser, en commençant, soit dit une fois pour toutes et une fois de plus, par être sans équivoque et en tous domaines à la tête de la lutte contre l'apartheid, condition première de la crédibilité de notre candidature.

Mais, sur cette candidature, voici qu'on s'interroge à juste titre. Paris, la région parisienne, les pouvoirs publics veulent-ils réellement organiser les jeux Olympiques de 1992 ? Les dossiers doivent être déposés en mars 1986 au plus tard et les implantations de certains sites ne sont pas encore décidées.

L'obligation, c'est encore d'augmenter les horaires d'E.P.S. à l'école, de former des cadres nouveaux, de multiplier les infrastructures, de développer la recherche, la médecine sportive. Autant d'objectifs que nous nous sommes efforcé d'inscrire dans la loi Avicé, laquelle, sans nous donner entière satisfaction, a constitué, foi de rapporteur, une avancée indiscutable en ce domaine.

Mais *quid* en vérité de ses décrets d'application aujourd'hui ? L'aphorisme d'un grand président sportif demeure et poursuit comme une malédiction les ministres successifs d'une législature à l'autre : « Mieux vaut des moyens sans loi qu'une loi sans moyens. »

On ne trouve en effet dans ce projet de budget aucune ligne budgétaire pour financer la moindre de ces dispositions nouvelles. Rien pour le sport à l'entreprise, pour la recherche, la mise en place du conseil national des activités physiques et sportives, le C.N.A.P.S., que nous concevions comme un véritable parlement de l'ensemble du mouvement sportif.

Le sport à l'école n'est guère mieux loti.

Resucée, quoique moins scientifique, de l'expérience du mi-temps pédagogique menée à Vanves, au succès assuré - c'était en 1951, j'étais alors jeune professeur - ou relance, plus sportive, d'un tiers temps pédagogique qui ne fut jamais appliqué intégralement - c'était en 1969, et j'étais alors professeur d'école normale - voici l'aménagement du temps scolaire, nouvelle terre promise pédagogique, qui, pas plus que les expériences précédentes, ne bénéficiera des moyens nécessaires ! Gageons que deux cent cinquante enfants, tout au plus, en bénéficient aujourd'hui dans la capitale.

A vrai dire, nous assistons à un véritable désengagement financier de l'Etat, ce que nous avions prévu ici même, dès le recours aux moyens extra-budgétaires dans les législatures précédentes. La pertinente étude du C.N.O.S.F. en fait la démonstration.

De 0,27 p. 100 du budget global de l'Etat en 1982, le budget de la jeunesse et des sports proposé passe à 0,21 p. 100.

L'opposition doit décemment se taire...

M. Christian Bergelin. Comment ?

M. Roger Corrèze. Nous ne disons rien !

M. Georges Haga. ...puisque le budget qui incluait alors l'éducation physique et sportive passe de 0,73 p. 100 à 0,63 p. 100 du budget global de l'Etat de 1976 à 1980.

Pour compenser cette baisse, vous invoquez, monsieur le ministre, l'importance des moyens extra-budgétaires. Mais, compte tenu de différentes opérations, tels la suppression de la taxe Mazeaud, que d'ailleurs nous approuvons, et l'autres transferts de ressources opportunistes, le mouvement sportif ne recevra guère que 100 millions de plus que l'an dernier, alors qu'il avait fixé ses besoins à 1 milliard supplémentaire.

C'est pourquoi nous soutenons la revendication de ce mouvement sportif concernant le non-plafonnement en pourcentage ou en masse du produit du loto sportif.

Monsieur le ministre, qu'on ne nous parle pas d'austérité ! C'est d'un choix politique délibéré qu'il s'agit, puisque le projet de budget de la culture augmente cette année de 10 p. 100, ce dont nous nous félicitons, tandis que le vôtre diminue à peu près du même pourcentage.

A ce rythme, et tandis que les ressources extra-budgétaires prennent le pas sur les crédits d'intervention, le ministère des sports tend à devenir un petit ministère de gestion. Cela fonde l'impertinence des parlementaires qui, dans l'opposition, réclament sa suppression, d'autant plus que l'aggravation des conditions de travail et un certain nombre de mesures contraignantes incitent les personnels à quitter votre ministère et tant il est vrai que des projets de budget semblables à celui que nous discutons aujourd'hui font le lit de la politique de l'opposition en la matière.

Nous sommes, en ce qui nous concerne, pour un ministère des sports bien doté sur le plan budgétaire. Et c'est pourquoi, monsieur le rapporteur pour avis, notre vote ne saurait se confondre en aucune façon avec le vôtre et celui de vos amis. Nous sommes pour un ministère des sports s'attaquant prioritairement aux inégalités criantes qui demeurent dans le domaine sportif, en dépit d'un développement général de ces activités que monsieur le rapporteur spécial a souligné tout à l'heure, et mettant en œuvre avec ses services une grande politique nationale.

Cette grande politique nationale ne saurait être garantie par les crédits précaires des jeux de hasard : une véritable démocratisation des activités physiques et sportives passe nécessairement par un engagement financier important de la puissance publique.

Toutes ces considérations s'appliquent à l'examen des crédits « jeunesse ».

Après l'étude pour le moins dissuasive des chiffres fournis par le C.N.O.S.F., qui s'estime « floué » - c'est son propre terme - c'est M. Alain Barrot, qu'on ne pourrait soupçonner de subversion, président du C.N.A.J.E.P., qui invite explicitement les parlementaires à ne pas approuver ce projet de budget.

L'année internationale de la jeunesse, comme le Gouvernement s'y était engagé, doit non pas se traduire par une série de manifestations « feux de paille », mais par des actions durables, écrit-il. Or, après la stagnation qui caractérisait le budget de 1985, ce projet se traduit par une régression brutale des crédits à un niveau des interventions publiques - subventions, postes FONJEP. Les crédits du temps libre, de l'éducation populaire, des activités et loisirs éducatifs, cède aux centres de vacances sont en effet amputés d'environ 20 p. 100 en francs constants.

De même M. Barrot signale que d'autres mesures favorables à la promotion de la vie associative, annoncées en décembre 1982, ne figurent pas encore dans ce projet, telles que celles qui concernent le régime de diffusion de la presse associative - revendication qui figure dans la succession de mes rapports pour avis sur le budget de la communication - et l'allègement de la taxe sur les salaires.

Il constate en outre que les ressources du fonds national de la vie associative, à peine créé, sont déjà amputées : elles sont déjà réduites de 5 p. 100 alors que leur niveau, soit 20 millions de francs pour l'ensemble du mouvement associatif, était notoirement insuffisant.

Monsieur le ministre, vous comprendrez, sans plus de démonstration, que le groupe communiste, fidèle à ses engagements et à la politique qu'il a toujours défendue en faveur de la jeunesse et des sports, votera contre ce projet de budget.

M. le président. La parole est à M. Jean Briane.

M. Jean Briane. Monsieur le ministre, comme vous, probablement, je voudrais voir tous les jeunes - je dis bien : tous les jeunes - des plus agiles aux plus handicapés, sur les stades, dans les aires de jeux ou tout simplement dans la nature. Bien sûr, les adultes aussi. S'il en était ainsi, il y aurait vraisemblablement moins de délinquance, moins de violence et de crimes, moins de drogue, moins de dépravés ou, tout simplement, moins de malades, et la sécurité sociale s'en porterait beaucoup mieux. En effet, la santé physique et la santé morale de la nation France en serait améliorée.

Le sport développe et épanouit le corps et l'esprit. Il est un facteur important de l'équilibre humain.

Vous êtes un ministre sportif prestigieux, puisque vous fûtes champion olympique. Mais le budget que vous nous présentez aujourd'hui, lui, n'est pas prestigieux, et tant s'en faut ! Il s'agit vraiment d'un budget en déroute, un budget d'abandon !

Les chiffres cités dans l'excellent rapport de notre collègue Etienne Pinte sont éloquentes, qu'il s'agisse du sport lui-même, du sport de masse ou de haut niveau, qu'il s'agisse du mouvement associatif, de l'éducation populaire en général ou des centres de vacances et de loisirs.

Nous assistons vraiment à un désengagement de l'Etat, à un véritable retour en arrière, particulièrement en ce qui concerne les centres de vacances et de loisirs mais, en fait, cela est vrai pour l'ensemble. Consacrer seulement 0,21 p. 100 du budget général de l'Etat à la jeunesse et aux sports est en soi inquiétant car cela veut dire, monsieur le ministre, que le Gouvernement n'a plus la volonté de promouvoir et de mettre en œuvre une véritable politique nationale sportive d'ensemble. Or la jeunesse et le mouvement sportif de notre pays méritent mieux que cela, la vie associative et l'éducation populaire également.

Je ne puis donc, à cette tribune, que dénoncer l'insuffisance notoire de l'effort budgétaire consenti pour l'investissement le plus important qui soit pour un pays, pour une nation : sa jeunesse.

Où sont donc les promesses d'antan, lorsque le conseiller du candidat François Mitterrand réclamaient 1 p. 100 du budget de l'Etat pour la jeunesse et les sports ? Sans doute allez-vous me dire, monsieur le ministre, qu'il y a le fonds national pour le développement du sport, qui apporte des ressources extra-budgétaires importantes. C'est vrai ! Sans doute aussi doit-on souligner les efforts importants consentis par les collectivités territoriales, les communes, les départements et les régions, en faveur de la jeunesse et des sports et de toute l'éducation populaire. Mais si l'Etat se désengage trop et cesse de faire jouer la solidarité nationale, en ce domaine comme, d'ailleurs, en d'autres, les transferts de charges qui résultent de la décentralisation vont encore accentuer le déséquilibre des moyens et réduire les nécessaires solidarités aux divers niveaux de l'administration territoriale de ce pays.

Vous savez bien, monsieur le ministre, qu'il existe en France de grands déséquilibres entre les régions, à l'intérieur des régions entre les départements, et à l'intérieur des départements entre les communes. Par conséquent, si ces solidarités ne jouent pas aux différents niveaux, certaines communes seront bien équipées, voire suréquipées, alors que d'autres n'auront pas la possibilité de créer des équipements indispensables à la jeunesse.

Il faut développer le sport à la base, le sport de masse et le sport de haut niveau étant complémentaires. L'élite sportive, le sommet de la pyramide, est issue de la grande pyramide du sport de masse. Pour constituer une nation sportive, il faut donc d'abord développer le sport à l'école. Le problème des horaires est-il réglé avec votre collègue de l'éducation nationale ? Où sont donc les moyens en équipements, où sont donc les professeurs, les éducateurs pour développer le sport à l'école comme il le faudrait ? Cet effort du développement du sport à l'école doit être poursuivi à chaque strate de l'éducation, jusqu'à l'université. Malheureusement, on constate aujourd'hui que le sport à l'université est peu développé, pour ne pas dire inexistant.

Développer le sport à l'école, développer le mouvement sportif dans le pays, est une nécessité.

Je voudrais rendre ici hommage à ces centaines de milliers de dirigeants, d'éducateurs, d'amateurs, souvent bénévoles, qui font fonctionner les multiples équipes, dans toutes les

disciplines sportives que nous connaissons dans nos départements et nos communes respectifs. Il y a là une somme de dévouement assez extraordinaire qui mérite d'être soulignée.

Mais je ne peux pas, monsieur le ministre, ne pas relever que, si des efforts sont accomplis, une insuffisance notoire se fait sentir, tant en ce qui concerne les enseignants et les éducateurs que la médecine sportive.

Il faut donc développer le mouvement associatif étendre l'éducation populaire, permettre à toute cette jeunesse, ce qui serait bon pour sa santé physique et morale, de découvrir la France, la nature, les métiers. Mais il convient également de développer les centres de vacances et de loisirs. Je m'occupe depuis plus de vingt ans de l'association « la Vallée de l'amitie » qui, entre Albi et Millau, a conduit nombre d'actions et même organisé un réaménagement de la Vallée. Si nous n'avions pas reçu une aide financière de la collectivité nationale, jamais nous n'aurions pu localement réaliser ce que nous avons pu réaliser.

Oui, monsieur le ministre, il faudrait développer ! Mais ce projet de budget ne le permettra pas, et tous les responsables du mouvement sportif et associatif sont très inquiets et profondément déçus. Ce matin, j'ai entendu dire à la radio que vous aviez envisagé le financement de Ligier à raison, sur trois ans, de 30 millions, de francs, qui seraient prélevés sur le fonds national pour le développement du sport. Renseignements pris, il semble que le mouvement sportif n'ait été ni averti ni consulté, alors que se tenait hier une réunion d'une des commissions du F.N.D.S., précisément sur le sport de haut niveau. Je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir fournir des explications à la représentation nationale.

En conclusion, le groupe union pour la démocratie française ne pourra pas voter ce projet de budget de misère qui paraît admettre que la France ne serait pas une grande nation sportive.

M. Christian Bergelin et M. Roger Corrèze. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Olmeta.

M. René Olmeta. Monsieur le ministre, le groupe socialiste votera le budget de la jeunesse et des sports ; mais les députés de mon groupe ici présents mériteraient bien le label d'« athlètes de haut niveau ». Il convient, en effet, de puiser au plus profond de son être pour atteindre ce résultat surprenant, sinon spectaculaire : voter un budget en diminution par rapport au précédent, après l'avoir critiqué pour réclamer son augmentation évidemment, notamment par rapport au budget de la culture. Comme quoi, il faut croire soit à l'existence de situations exceptionnelles soit aux miracles qui autorisent de tels exploits. C'est un peu ce qui se produit ce matin.

M. Georges Hage. Il faut peut-être croire au masochisme ! *(Sourires.)*

M. René Olmeta. Mais parlons sérieusement. Notre vote tient compte de deux éléments essentiels. D'abord, du contexte général dans lequel s'inscrit ce projet de budget, avec la volonté manifeste du Gouvernement de modérer les dépenses de l'Etat, et avec le fort accroissement, déjà sensible en pratique, des crédits extra-budgétaires à la suite de la création du loto sportif, à laquelle, monsieur le ministre, vous avez pris une part très active.

A propos des quatre grands chapitres de ce projet de budget – moyens des services, crédits d'équipement, politique sportive et de la jeunesse, éducation populaire et vie associative – vous avez fourni dans vos réponses, lors de votre audition par la commission des affaires culturelles, des assurances qui ont atténué nos inquiétudes.

Vous vous êtes également attaché à tirer les conséquences de l'application, dont l'importance est désormais reconnue, par les collectivités locales de la loi de décentralisation, en direction des activités physiques et sportives. A ce sujet, je ne saurais trop appeler votre attention, vu le rôle croissant des régions, sur l'intérêt qu'il y a à encourager celles-ci à conclure des contrats avec votre ministère. L'exemple que j'ai vécu dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont je suis l'élu, m'incite à souligner tous les avantages de cette procédure. Au thème rituel du désengagement de l'Etat, j'opposerais donc volontiers celui de l'engagement croissant des régions, rappelant en particulier qu'elles seront dans l'obligation de créer et de gérer l'ensemble des lycées d'enseignement général et technique, dès le 1^{er} janvier 1986.

Dans les grands axes de votre politique nationale sont reconnues comme prioritaires les actions conduites en faveur des athlètes de haut niveau, de la formation des dirigeants, de l'éducation sportive en milieu scolaire et de la médecine sportive. Ces grands axes devraient rencontrer des échos favorables, sinon des relais, auprès des collectivités territoriales, afin que la cohérence et l'efficacité se conjuguent, au lieu de se contrarier, comme c'est le cas bien souvent encore.

Enfin, pour ce qui est des crédits extra-budgétaires, j'ai insisté, comme l'ont déjà fait certains de mes collègues, sur le respect des engagements pris. Je sais que vous y veillerez personnellement avec toute la rigueur que l'on vous connaît, mais la tentation est parfois si forte...

Sur les enjeux du loto sportif, un taux de 36 p. 100 est destiné aux activités sportives ; en aucun cas, il ne l'aurait diminuer ce taux acquis. En revanche, sans heurter les responsables du mouvement sportif français, je crois pouvoir affirmer qu'il sera nécessaire de renforcer le contrôle de la distribution de ces fonds publics, ce qui ne signifie pas qu'il n'existe pas de rigueur actuellement. C'est tout simplement que les sommes en jeu seront désormais incontestablement plus fortes. De même, une concertation étroite devra permettre de définir pour le moyen et le long terme des objectifs plus larges, y compris dans des directions nouvelles.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques brèves réflexions que m'inspire ce projet de budget dont je regrette que le montant ne soit pas plus élevé. Sous votre autorité, il s'appliquera, j'en suis convaincu, avec une volonté de répondre au mieux aux intérêts du sport dans notre pays.

Quant aux actions en faveur de la jeunesse, elles doivent être celles de la nation toute entière. C'est pourquoi, ainsi que l'avait noté Pierre Mendès-France, aucune mesure n'est saine si elle n'intègre, au moment où elle est conçue, formulée et enfin appliquée, son incidence et ses retombées chez les jeunes. *(Très bien ! sur plusieurs bancs des socialistes.)*

Dans ce domaine, la politique suivie depuis 1981 marque un changement par rapport à la période précédente. C'est de 1973 à 1981 que l'indifférence à l'égard de la jeunesse fut la plus marquée, c'est-à-dire au moment même où la crise frappait de plus en plus durement les jeunes.

Mais on n'a jamais tant fait pour la jeunesse que depuis les quatre ans et demi qui viennent de s'écouler. Si cela ne se voit pas dans votre projet de budget, monsieur le ministre, c'est que tous les ministères ont pris en charge l'avenir de notre jeunesse. Il ne s'agit plus depuis 1981 d'un « gadget » mais d'une préoccupation majeure de l'ensemble des ministères.

Nous avons consenti un effort sans précédent pour l'école, en matière de formation initiale et pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortis sans qualification du système scolaire. Des centaines de milliers de jeunes sont accueillis depuis 1981 dans les P.A.I.O., permanences d'accueil, d'information et d'orientation, les missions locales et surtout dans les stages pour les plus défavorisés. On a amélioré la qualification avec les stages et les contrats de travail en alternance. Enfin, on s'est efforcé de prendre en compte les pratiques culturelles des jeunes et l'on s'est préoccupé de la défense des libertés et des droits de l'homme.

Vos collègues, ministres de l'éducation nationale, du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, de la culture et des relations extérieures, ont beaucoup fait pour la jeunesse. Nous nous en rejoignons profondément.

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Très bien pour les amnésiques !

M. René Olmeta. Seule une politique globale de la jeunesse peut redonner un espoir à celle-ci. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Bergelin.

M. Christian Bergelin. Monsieur le ministre, l'année dernière, à la même époque, nous discutons du projet de budget de votre ministère, et je vous avais dit qu'il était difficile de vous adresser des reproches ou de vous décerner des félicitations puisque vous veniez de prendre en charge votre ministère. Par conséquent, les difficultés que vous rencontrez à cette époque ne pouvaient pas vous être imputées.

Aujourd'hui, nous ne sommes plus du tout dans la même situation. Car ce budget, c'est vous qui l'avez préparé et qui l'avez travaillé. Sa responsabilité vous incombe donc pleinement, et vous devez l'assumer.

Le résultat, hélas, est dramatique. Depuis l'avènement de la V^e République, jamais, au grand jamais un budget des sports n'avait été aussi pauvre. D'ailleurs, les deux rapporteurs - même M. Wilquin et je lui en rends hommage - ont souligné les faiblesses criantes de votre projet de budget.

Aujourd'hui, dans notre pays, le sport ne représente plus que le millième du budget de l'Etat. Les chiffres, ce sont les vôtres ! Nous atteignons, pour le sport, 1 milliard 310 millions contre 1 milliard 379 millions en 1982. Même compte tenu de l'inflation, les crédits montrent que l'effort est au-dessous de ce qui avait été fait auparavant.

Vous invoquez, ou vous invoquerez, la rigueur pour expliquer cette évolution. Pourtant votre collègue de la culture a bien réussi, lui, à doubler en cinq ans la part de ses crédits dans le budget de l'Etat. En 1982, le sport représentait 0,23 p. 100 de ce dernier. Maintenant, ce n'est plus que 0,12 p. 100. Le mouvement sportif est en première ligne pour affronter les conséquences de votre échec. Les crédits qui lui sont consacrés sont en forte régression notamment dans les domaines qui intéressent les clubs et les fédérations, c'est-à-dire le déplacement des équipes, la médecine du sport, le développement de la pratique sportive. Toute la vitalité du tissu associatif est ainsi mise en cause.

Le plus important encore est l'effondrement des crédits d'équipement. Vous avez clairement, et je le regrette beaucoup, abdiqué toute volonté de poursuivre l'équipement sportif de notre pays : 457 millions de francs en 1982 ; 207 millions de francs en 1986 ; tout commentaire serait superflu.

En outre, vous avez la responsabilité en tant que ministre de songer à l'avenir du mouvement sportif de notre pays et notamment à la préparation de nos équipes pour les grandes compétitions et confrontations internationales. Les Jeux Olympiques, la plus belle d'entre elles, auront lieu à Seoul dans deux ans, or je n'ai pas vu dans votre budget de crédits spécifiques pour la préparation des athlètes. Là aussi la carence est grave.

Quant à la création du corps des professeurs de sport, elle symbolise votre volonté d'étatiser le sport français. Au problème très réel de l'encadrement technique, vous avez fourni une réponse qui ne correspond en rien aux besoins du mouvement sportif. Là où il aurait fallu du dynamisme, de la souplesse et de l'imagination, vous avez préféré la lourdeur de l'étatisation et de la fonctionnarisation. Vous avez opté pour la création d'un nouveau corps de la fonction publique, celui des professeurs de sport.

Le mouvement sportif, à l'origine de cette idée, cherchait simplement un label de qualification, délivré par l'Etat, non l'ouverture d'un recrutement exclusif de fonctionnaires d'Etat. On pourrait d'ailleurs s'interroger sur la logique administrative de votre démarche. La grande idée des socialistes, dans le domaine sportif, lorsqu'ils sont arrivés au pouvoir en 1981, était - quelle belle victoire ! - de dépouiller le ministère des sports, en rattachant les professeurs d'éducation physique et sportive à l'éducation nationale, où ils se trouvent complètement noyés parmi les autres enseignants. Eux-mêmes regrettent les décisions qui ont été prises.

La création de ce nouveau corps des professeurs de sport ne tend-elle pas alors à consolider le pouvoir de votre administration centrale, comme en témoigne d'ailleurs votre circulaire du 9 septembre dernier ?

Qu'advient-il des services extérieurs avec la décentralisation, maintenant que ces services subissent le bon vouloir des conseils généraux pour leur devenir ?

En définitive, quelles sont vos intentions à court terme, bien sûr, vis-à-vis des personnels de votre ministère ? Il serait normal, monsieur le ministre, d'en informer la représentation nationale.

Au sein du rassemblement pour la République nous avons réalisé une étude que nous avons rendue publique cette semaine. Elle va faire l'objet de la plus large diffusion. Il s'agit en fait d'un « livre blanc » sur le bilan de la législature 1981-1986.

Avant 1971, et pendant les cinq dernières années, les crédits de la jeunesse et des sports de l'ensemble de votre ministère, représentaient en moyenne 0,69 p. 100 des dépenses de l'Etat, malgré une légère chute, et je le reconnais bien volontiers, en 1981.

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Il ne faut pas mélanger !

M. Christian Bergelin. Je considère la moyenne. Néanmoins, l'opposition d'alors, soyez rassuré monsieur Wilquin (*Sourires*) avait promis le doublement - le comité du doublement... Passons.

Au moment de la discussion du projet de loi de finances pour 1986, il nous est possible de dresser un bilan. Nous avons fait un calcul en appliquant les critères suivants. Dès 1982, l'éducation physique et sportive a été séparée du ministère. Aussi, afin de comparer des structures ministérielles identiques, avons-nous réintégré, bien sûr, les crédits correspondants. Nous n'avons pas tenu compte des annulations répétées de crédits durant les précédents exercices budgétaires - pourtant, elles sont nombreuses et importantes. Nous avons respecté la présentation officielle du budget de la jeunesse et des sports en dépit d'un redéploiement interne de crédits, défavorable, à tout le moins, au sport. Voici notre constat. La part de l'Etat consacrée à la jeunesse et au sport a diminué d'un cinquième environ.

Pour chiffrer ce désengagement, nous pouvons utiliser une méthode très simple. Il suffit de prendre comme hypothèse que le nouveau Gouvernement, nommé en 1981, a simplement maintenu sans autre forme de procès, à son niveau, en moyenne, l'effort de l'Etat au cours des cinq années précédant 1981. Ainsi, à structure constante, et selon vos chiffres, la comparaison entre les cinq années précédant 1981 et les cinq années suivantes fait apparaître que, le sport français, a perdu exactement, pendant cette législature, 4 milliards 582 millions de francs.

En ce qui concerne le sport proprement dit, une étude plus précise est intéressante. Elle est rendue facile par l'instauration d'une nouvelle présentation budgétaire, instituée en 1977. Avant 1981, les concours finançant ces actions représentaient en moyenne 0,23 p. 100 du budget de l'Etat, il n'en est plus de même depuis 1982, et surtout depuis un an : ils représentaient 0,19 p. 100 en 1985 et ils tomberont à 0,12 p. 100 en 1986. Jamais, depuis vingt-cinq ans, un gouvernement n'avait autant ignoré les besoins du mouvement sportif.

Cette étude ne serait pas complète si on ne tenait pas compte des crédits extra-budgétaires abondant le F.N.D.S. En 1979, les socialistes et les communistes s'étaient vigoureusement opposés à la création du F.N.D.S. pour des raisons que je qualifierai d'idéologiques. Mais vous n'avez pas supprimé, une fois au pouvoir, le F.N.D.S., et vous avez bien fait. Vous avez même cherché à augmenter les recettes pour tenter d'atténuer le désengagement de l'Etat. Je ne vous en tiendrai pas grief. Chaque fois que l'on voudra apporter des moyens supplémentaires au sport dans notre pays, j'en serai partisan ! Vous avez donc créé le loto sportif dont la première formule a connu un échec retentissant. A deux reprises, je suis intervenu auprès de vous, ici même, pour signaler les dangers de la formule, avant même son lancement.

Vous avez changé votre fusil d'épaule et vous avez bien fait. Vous avez donc mis en place un nouveau loto sportif qui d'ailleurs correspond un peu mieux à ce que nous souhaitons et à ce que nous avions annoncé, le 7 juillet 1984, au cours d'un comité central du Rassemblement pour la République : nous avions fait adopter, à l'unanimité moins une voix, ce nouveau mode de financement extra-budgétaire, compte tenu de l'impossibilité de se contenter de crédits d'Etat insuffisants.

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Le loto sportif n'est pas un enfant naturel ! Il en a des pères !

M. Christian Bergelin. Monsieur Wilquin, je suis prêt à engager un débat avec vous sur ce sujet, quand vous voudrez et où vous voudrez, même dans les Vosges !

Pour 1986, le Gouvernement a chiffré l'apport prévisible du loto à 300 millions de francs. Néanmoins - et je tiens les chiffres à votre disposition - cette somme supplémentaire ne pourra pas compenser les abandons du Gouvernement depuis 1981, d'autant qu'à l'égard du F.N.D.S. nous assistons à un mouvement multiforme de détournements.

Une partie des recettes du F.N.D.S. est détournée de son objet. Je veux parler des 20 millions provenant du prélèvement sur le P.M.U. qui sont virés au fonds national de la vie associative. Je veux parler des 50 millions qui sont affectés au financement de la réforme « Calmat-Chevènement » pour le réaménagement des rythmes scolaires. Je veux parler de

l'intention du Gouvernement de faire financer par le F.N.D.S. la contribution de l'Etat à la candidature de Paris et de la Savoie aux Jeux Olympiques. Je veux parler des conventions Etat-entreprise pour l'insertion des athlètes de haut niveau qui seraient, en outre, financées par le F.N.D.S. Je veux parler enfin de la dotation que nous avons apprise ce matin, le prélèvement sur le F.N.D.S. des sommes destinées à financer l'écurie France.

Je dois d'ailleurs avouer que je suis de ceux qui ont eu le cœur lourd en voyant un dimanche à la télévision, l'écurie Renault tourner pour la dernière fois sur un circuit de formule 1. J'ai beaucoup apprécié les efforts accomplis par les techniciens de chez Renault, conseillés et entourés par une équipe sportive de haute qualité. Je regretterais donc profondément que la Régie disparaisse des circuits et je souhaite qu'elle reste présente dans la compétition notamment au niveau des moteurs.

Quoi qu'il en soit s'il faut trouver une solution pour maintenir une écurie sportive dans notre pays, ce n'est en aucun cas le rôle du F.N.D.S. de financer cette opération.

En définitive, le F.N.D.S., même en cas de succès du loto sportif, n'augmentera que de 206 millions de francs cette année, selon les chiffres que vous avancez vous-même pour les comptes spéciaux du trésor. Pouvez-vous prendre l'engagement solennel que le Gouvernement ne reviendra pas sur la part des enjeux réservée au mouvement sportif, c'est-à-dire 30 p. 100 ? J'attends votre réponse.

Je souhaiterais aussi que les 81 millions de francs prélevés au bénéfice du F.N.D.S. soient intégralement versés au mouvement sportif avant la fin du mois de novembre parce que, depuis l'origine, rien n'a été encore versé aux fédérations.

La conclusion de notre étude, basée sur les chiffres officiels, autrement dit les vôtres, c'est qu'il manquera plus de 4 milliards de francs au sport français au terme de cette législature. Rien que pour l'année 1986, et même en comptabilisant l'apport supplémentaire du F.N.D.S., il manquera 1 milliard 200 millions de francs. Le budget des sports n'a jamais été aussi faible et je regrette, monsieur Calmat, que ce soit vous qui en soyez le symbole.

Il sera donc urgent, si le suffrage universel nous en confie la responsabilité, de redonner au sport français plus de moyens, c'est-à-dire plus d'autonomie, de liberté et de responsabilité. A cette fin, notre mouvement a émis cinq propositions.

En premier lieu, le sport doit être avant tout au service de la jeunesse. Cette conception suppose un aménagement du temps scolaire et universitaire. Elle implique l'ouverture de l'école sur les clubs et les associations. Elle exige une meilleure formation des enseignants. Nous souhaitons faire de l'éducation physique et sportive une école de liberté et de responsabilité pour les jeunes. Plus généralement, la recherche d'une unité d'action et de conception entre l'école et le club devrait favoriser un meilleur épanouissement de la jeunesse et lui offrir un idéal de dépassement qu'une éducation trop égalitariste risquerait de réduire à la médiocrité.

En second lieu, il faut favoriser l'installation d'équipements sportifs adaptés constituant des lieux de rencontres attractifs.

Troisième proposition de notre commission des sports : pour rester cohérent avec le projet de société du R.P.R., et une fois assumés les besoins d'encadrement du secteur scolaire et universitaire et de l'animation, il faut investir dans une formation des cadres. En effet, s'il est apparu historiquement important, dans les années soixante, que l'Etat aide le mouvement sportif à s'adapter à l'évolution internationale du sport grâce à la mise en place d'un corps de fonctionnaires ou d'agents contractuels, techniciens du sport, il est désormais acquis qu'habituellement, depuis 1979, à une cogestion du fonds national de développement du sport, le mouvement sportif a maintenant une conscience claire des problèmes qui lui sont posés en matière de formation et d'emploi des cadres et qu'il est prêt, demain, à assumer ses responsabilités en la matière. Bien entendu, des mesures transitoires devront être prévues pour reclasser, conformément à leurs goûts et à leurs aptitudes, les cadres techniques recrutés jusqu'en 1986.

Il demeurera nécessaire que les formations organisées pour son propre compte par le mouvement sportif, comme les formations au brevet d'Etat, continuent d'être garanties et réglementées par l'Etat, du fait même que les fédérations exercent, notamment en direction de la jeunesse, une mission de service public. Mais il ne saurait être question, par le biais du professorat de sport, de créer une nouvelle catégorie de fon-

ctionnaires qui aurait pour seule justification la pérennisation du ministère de la jeunesse et des sports dans sa forme actuelle. Pour nous, le professorat de sport devra constituer la garantie par l'Etat d'une qualification de technicien sportif de très haut niveau qui rendra ses titulaires libres de s'orienter sur le marché de l'emploi ouvert au sein du mouvement sportif à ses objectifs territoriaux, des collectivités privées, voire de l'Etat même. Il s'agira en fait de garantir les compétences, mais de ne pas en limiter l'effet à un recrutement exclusif de la fonction publique.

Sur notre quatrième proposition, qui concerne la médecine du sport, je serai bref, monsieur le ministre, parce que mon temps de parole est déjà épuisé, mais vous n'ignorez pas les nécessités propres à cette discipline.

Cinquième proposition, enfin, le sport sera l'un des instruments d'une véritable coopération internationale dans les domaines politique, économique et humain. Le prestige de la France par le sport n'est pas seulement dû à ses athlètes de haut niveau ou à ses équipes nationales. Les échanges de cadres techniques, d'athlètes, de formateurs à la gestion, de médecins du sport et de techniciens dans le domaine des équipements et de la technologie sportive, tout comme la présence assidue de ses représentants dans les organismes sportifs, ouvrent à la France un champ très vaste de rayonnement. A cet égard, il faudrait renforcer le rôle de la conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays de langue française - d'inspiration gaulliste, faut-il le rappeler ?

Conformément à la décision prise par notre comité central, nous transformerons le loto sportif en un concours de pronostics clair et net sur les matches de football.

Mais il ne suffit pas de créer des ressources nouvelles, il faut aussi prévoir des institutions adaptées. Celles-ci devront permettre au mouvement sportif de prendre en charge la répartition des ressources extra-budgétaires qui proviendront des concours de pronostics sur le football. L'abandon de la tutelle de l'Etat obligera les fédérations à réfléchir sur leurs propres structures, comme sur la mise en place d'un organisme suprafédéral complémentaire de l'Etat pour un certain nombre de tâches. Je suis heureux, à cet égard, car nous y croyons fermement, que notre projet de fondation ait été repris par nos partenaires de l'opposition lors d'un colloque récent au Sénat.

Toutes ces mesures, monsieur le ministre, attestent l'engagement de notre mouvement pour un sport libre dans une société responsable. Les Français, en nous faisant confiance en mars prochain, donneront au sport français l'élan décisif pour son renouveau. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Théaudin.

M. Clément Théaudin. Monsieur le ministre, le projet de budget que vous nous présentez a reçu depuis quelques semaines de nombreuses critiques, certaines d'entre elles fondées, d'autres tellement excessives qu'elles en deviennent dérisoires.

Marqué par la rigueur, ce budget pour 1986 laisse percevoir des situations inégales. Si le sport ne s'en sort pas trop mal, comme on dit, il n'en est pas de même du secteur « jeunesse, éducation populaire », le plus durement touché.

Il est vrai que j'aurais préféré avoir la tâche agréable de vous féliciter pour l'excellence de votre budget plutôt que d'émettre des réserves. Il est vrai que les espoirs que nous mettons dans notre jeunesse et les investissements qu'elle justifie méritent que l'on y consacre des efforts que l'on ne mesure pas suffisamment dans vos crédits. Mais il est vrai aussi que les actions en faveur de la jeunesse ne se traduisent pas toutes par des inscriptions dans votre budget ; un certain nombre d'entre elles relèvent d'autres ministères, et faire semblant de l'oublier ou de l'ignorer relève de la partialité. Nous ne tomberons pas, nous, dans ce travers et dans le jugement injuste qui en découle.

Les quelques minutes dont je dispose, je voudrais les consacrer aux recettes extra-budgétaires, et en particulier aux recettes dues au loto sportif.

Tout d'abord je tiens à vous féliciter à nouveau d'avoir mené à bien le dossier délicat et difficile portant création de ce nouveau jeu. Face aux résultats progressivement obtenus, les voix des détracteurs et de ceux qui critiquent par principe de politique politicienne se sont éteintes aussi vite que les enjeux ont augmenté.

Je dis progressivement, parce qu'il est vrai que cette formule de jeu pluridisciplinaire a connu, les premiers mois, un échec qui a conduit à un réexamen trop axé, à mon sens, sur les principes du jeu alors que, pour l'essentiel, les modalités étaient en cause : irrégularité d'horaires, coût et surtout complexité. Le succès remporté par la formule actuelle permettra de dégager des sommes très importantes pour le mouvement associatif, et nous nous en réjouissons.

Je voudrais toutefois formuler à ce titre quelques observations.

La première concerne la volonté politique du Gouvernement en matière de vie associative. Dans le cas présent, elle se mesure pour une part aux crédits budgétaires qu'il y consacre. Les crédits budgétaires baissant et les crédits extra-budgétaires augmentant, heureusement ! sensiblement, le rapport en pourcentage entre les deux masses évolue rapidement. Il faudra garder un œil constant sur cet indice pour qu'un jour vous ne soyez pas en situation de disposer de moins de crédits budgétaires que de crédits extra-budgétaires. Ce risque est sans doute lointain et limité, mais il vaut mieux soulever les problèmes au moment où l'on peut infléchir le cours des événements que lorsqu'il est trop tard.

Mais ce risque pourrait aussi s'aggraver si l'opposition revenait au pouvoir. M. Pinte n'a-t-il pas déclaré en commission, selon le compte rendu de notre séance de travail : « Le désengagement de l'Etat dans le domaine sportif n'est acceptable qu'à la condition que les ressources extra-budgétaires compensent intégralement les réductions affectant les crédits budgétaires... Face à l'extension du financement extérieur, l'Etat peut limiter ses interventions à certaines priorités : jeux Olympiques, incitations, innovations. »

Cela aussi, il faut que le mouvement sportif le sache. Voilà le sort qui lui serait réservé par l'actuelle opposition. Personnellement, je trouve ce projet d'abandon très grave et je ne peux l'accepter.

Vous venez, monsieur Pinte, de confirmer votre position, en précisant qu'il est normal que l'Etat se retire des actions qui ne sont pas prioritaires et pour lesquelles des relais de financement extérieurs peuvent être trouvés. Pour moi, pour le groupe socialiste, la jeunesse est une priorité, et ce n'est pas parce que ce budget est difficile qu'il faut nier cette priorité. Aussi me semble-t-il nécessaire de mettre en évidence nos différences d'appréciation et de politique sur ce plan, tant il est vrai que certaines conceptions peuvent surprendre. Ne parle-t-on pas, du côté de l'opposition, de supprimer tout de go le ministère de la jeunesse et des sports ? Quelle erreur ce serait pour la jeunesse ! Quelle erreur pour l'avenir de notre pays !

Mais cela n'empêche pas M. Bergelin qui, tous les ans, nous présente la plate-forme électorale du R.P.R. à l'occasion du débat budgétaire...

M. Christian Bergelin. C'est la deuxième fois seulement !

M. Clément Théaudin. ...de nous soumettre un programme pour le ministère qu'il propose de supprimer !

M. Christian Bergelin. Je n'ai jamais dit que je voulais le supprimer !

M. Clément Théaudin. Ma seconde observation, c'est qu'il faut ajouter aux crédits déjà importants provenant du loto sportif les avantages que retireront un certain nombre de sports de l'exonération de la taxe Mazeaud. C'est une aide supplémentaire de l'ordre de 25 millions de francs qui en découlera en faveur du monde sportif.

Troisièmement, des garanties me paraissent indispensables : quant au maintien de la pluridisciplinarité du jeu, quant à la part réservée au mouvement associatif, c'est-à-dire 30 p. 100 des enjeux.

Ma quatrième remarque concerne l'utilisation des crédits extra-budgétaires.

Au-delà de la répartition globale - 20 p. 100 pour le sport de haut niveau, 80 p. 100 pour le sport de masse - selon quelles orientations principales - formation de cadres, formation d'athlètes, déplacements, acquisition de matériels, etc. - seront utilisés ces crédits ?

Comptez-vous, monsieur le ministre donner des indications générales ou plus précises à ce sujet ?

L'efficacité de ces ressources ne dépend pas uniquement de leur volume, elle dépend au moins autant de leur utilisation. C'est pourquoi j'aimerais que vous nous indiquiez quel contrôle sera effectué sur l'utilisation des crédits extra-

budgétaires. Bien sûr, il ne s'agit pas d'instituer le contrôle, tatillon et désagréable, que certains pourraient imaginer, car le monde associatif est un monde responsable qui mérite toute notre estime et notre reconnaissance, mais il est tout de même nécessaire de veiller au respect des grandes orientations qui auront été fixées pour l'utilisation de ces fonds.

Enfin, grâce aux crédits abondés par le Parlement l'an dernier, il vous a été possible, en 1985, de faire face aux besoins de subventions pour les déplacements des équipes sportives. Les crédits pour 1986 seront-ils suffisants à ce titre ? Voilà encore un sujet qui ne peut laisser indifférent ni le monde sportif ni l'Assemblée, puisqu'il s'agit de répondre aux besoins les plus indispensables et de mettre fin à des difficultés qui persistent depuis bien des années.

Telles sont, monsieur le ministre, les principales remarques que je tenais à vous soumettre avant de voter sans enthousiasme le budget de la jeunesse et des sports. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Pierre Meuger. Si même les socialistes manquent d'enthousiasme...

M. le président. La parole est à M. Corréze.

M. Roger Corréze. Vous voici, monsieur le ministre, de Charybde en Scylla, au crépuscule de la néfaste ère socialiste (*Ah ! sur les bancs des socialistes et des communistes*)...

M. Georges Hage. M. Corréze se veut homérique !

M. Roger Corréze. ...incapable de présenter un budget de la jeunesse et des sports. Et vous serez là, besogneux et inquiet pendant cent vingt-cinq minutes, à écouter sans entendre nos paroles inutiles.

Pas d'argent, pas de Suisse, ou plutôt, pas de budget !

M. Clément Théaudin. D'autres le mettent en Suisse, leur argent !

M. Roger Corréze. Où est-il le temps où un ministère de la jeunesse et des sports existait vraiment ? Où est-il le temps des mille piscines, des mille clubs, des mille gymnases, des plateaux et plateaux doubles d'éducation physique et sportive pour les écoles, des milliers de stades omnisports ? Et pourtant, on en a encore besoin, monsieur le ministre, mais vous n'avez plus d'argent.

Mon ami Bergelin, au nom du groupe R.P.R., a fait la démonstration de ce que l'on pourrait qualifier de « vol à la tire », au détriment du sport français, d'une somme de 4 milliards 582 millions de francs en cinq ans. Pas mal pour un parti qui promettait, en 1981, par la voix du futur Président de la République, d'aller rapidement vers le 1 p. 100 des dépenses de l'Etat s'il était élu !

Il a été élu, et non seulement les promesses se sont envolées comme les illusions des Français, mais vous avez littéralement pillé le F.N.D.S. au profit de l'éducation nationale, puisque 50 millions de francs lui ont été soustraits pour financer la réforme Calmat-Chevènement de réaménagement des rythmes scolaires. Voilà pourtant un projet qui relève de la responsabilité fondamentale du ministère de l'éducation nationale. J'écouterai avec intérêt votre réponse sur ce point.

Nous avions, avec Lucien Neuwirth, créé ce fonds en 1979 pour aider les clubs et les associations sportives et pas pour autre chose. Si vous vouliez de l'argent, et puisque vous en aviez besoin, il fallait vous battre pour garder au moins ce que vous aviez trouvé en arrivant, c'est-à-dire 0,7 p. 100 du budget. D'autres se sont battus pour d'autres ministères : aujourd'hui, ils ont presque 1 p. 100.

C'est vraiment la démonstration de l'abandon de toute politique sportive. Quel dommage, et quel dommage aussi que ce soit vous, monsieur le ministre, que tout le monde admirait pour vos exploits, qui vous identifiez à ce gâchis !

Heureusement, le concours de pronostics, comme Zorro, est arrivé !

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Eh oui !

M. Roger Corréze. Les hypocrites du groupe socialiste, qui vilipendaient cette initiative quand je la défendais, il y a bien longtemps, avec mon ami Destremau, se félicitent aujourd'hui de son succès.

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Vous la défendiez sans la voter !

M. Roger Corréze. Je l'ai toujours votée, moi : reprenez le *Journal officiel* !

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. Oui, mais tout seul !

M. Roger Corrèze. Nous avons été jusqu'à une trentaine, une fois. Si vous vous étiez mêlés à nous, nous aurions peut-être réussi !

Enfin, monsieur le ministre, je suis heureux que vous ayez suivi les conseils que je vous donnais l'an dernier quand je vous disais : « Jamais votre projet n'aura un impact comparable à celui qu'auraient eu les concours de pronostics sur les matches de football qui, seuls, répondent aux critères de régularité et de crédibilité. » Votre toto, pardon votre loto ressemble comme un frère au concours de pronostics que je préconisais. Il n'est jamais trop tard pour bien faire et le plagiat est quelquefois une bonne chose.

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. C'est de la « loto-satisfaction » ! *Sourires.*

M. Roger Corrèze. Mais que ferez-vous de cet argent ? Souvenez-vous de mon propos d'il y a un instant : cet argent doit aller, par le biais du F.N.D.S., aux clubs et aux fédérations.

Le C.N.O.S.F. est chargé de la répartition et Nelson Paillou a raison de contester ce matin, dans le journal *L'Equipe*, la dotation, par votre ministère, d'une somme de 10 millions de francs à Ligier, sans qu'il soit lui-même au courant. En effet cet argent n'est pas à vous. Il appartient à la représentation nationale d'en surveiller l'emploi, s'il le faut au travers d'une commission de contrôle pour contrôler non le C.N.O.S.F., mais le ministère.

M. Georges Hage. Ah ! on y vient, monsieur Corrèze !

M. Roger Corrèze. Nous verrons tout cela au mois d'avril 1986, quand nous serons au pouvoir.

Nous pourrions également connaître le résultat du mariage école-vie associative. J'écouterai avec intérêt votre réponse sur ce sujet tout à l'heure, car je me demande avec quels moyens vous pourrez mener à bien cette expérience intéressante, à moins que l'on ne charge encore un peu plus les budgets déjà exsangues des collectivités locales.

Monsieur le ministre, j'ai en main une lettre écrite par des professeurs d'E.P.S. du lycée - L.E.P. de Romorantin-Lantenay qui est dans ma circonscription. Elle est d'autant plus significative que les professeurs d'éducation physique et sportive n'ont pas une tendresse particulière pour moi.

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. On les comprend !

M. Roger Corrèze. Elle indique que dans leur établissement, six classes de seconde du lycée n'ont qu'une heure d'E.P.S. par semaine au lieu de deux, soit un déficit de six heures. Au L.E.P., cinq classes de deuxième année et une classe de première année de C.A.P. n'ont qu'une heure par semaine - il en manque également six en tout - deux classes de C.P.A. et une classe de C.A.P. n'ont pas d'éducation physique et sportive du tout, soit encore un déficit de six heures. Enfin douze classes de première et deuxième année de C.A.P. n'ont que deux heures au lieu de trois préconisées officiellement. Au total, trente heures d'E.P.S. ne sont pas assurées ce qui représente presque deux postes d'enseignant.

Cette lettre précise : « En tout état de cause, le nombre de départs à la retraite ne sera pas compensé par les 200 postes de stagiaire de cinquième année de C.A.P.E.P.S. actuellement prévus. Nous apprenons, par ailleurs, qu'aucun poste ne sera affecté dans les établissements ».

Pour terminer, monsieur le ministre, je vous poserais une petite question indiscrète. Pourriez-vous m'indiquer sur quel critère vous vous fondez pour nommer les inspecteurs généraux de votre ministère ? Quel pourcentage vous réservez-vous ? Le fait, par exemple, d'être président du comité économique et social de Picardie est-il suffisant pour accéder à ce grade ou suffit-il, comme dans beaucoup d'autres cas, hélas ! d'être tout simplement socialiste. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement de la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Gallet.

M. Jean Gallet. Monsieur le ministre, dans les limites du temps qui m'est imparti dans la discussion de ce projet de budget, je ne reprendrai pas, à mon tour, le thème de la diminution des crédits de votre ministère. Je partirai simple-

ment d'un constat : celui de la baisse régulière et tendancielle des sommes qui lui sont affectées, pour souligner que cette tendance doit être inversée.

A cet effet, un changement des mentalités est nécessaire. Il requiert une véritable prise de conscience.

Tout le monde en convient, le sport fait désormais partie de l'art et de la culture. Mais cette idée ne se traduit pas dans la réalité car, une fois poliment écoutée, elle est oubliée et les mentalités anciennes reprennent leur empire.

La question qui anime cette réflexion et sur laquelle nous pourrions engager le débat est celle du bénévolat.

Pour les jeunes d'aujourd'hui, le bénévolat, tel qu'il était conçu à la Libération, ne correspond plus à grand-chose. Les gens veulent être rétribués pour leurs efforts. De plus, le sport professionnel et lucratif donne une image du sportif bien plus séduisante que celle présentée par le bénévole, pauvre et anonyme. Les grandes vedettes sportives qui perçoivent des cachets faramineux ont retiré définitivement des esprits l'idée que l'argent pervertissait automatiquement les sportifs.

Or, si l'aspect mercantile que revêt désormais le sport ne choque plus que les esprits chagrins, quand on aborde la question du bénévolat, qui est pourtant le vivier du sport en France et qui touche plus d'un million de militants, bien souvent seul un silence gêné vous répond.

Le bénévolat, s'il était converti en argent, représenterait des sommes qui dépasseraient de loin votre budget. Le calcul est simple et son résultat a forcé ma réflexion.

Il y a actuellement dans les clubs onze millions et demi de licenciés et un million de dirigeants bénévoles. On peut raisonnablement estimer qu'ils accordent à leur club cinq heures de leur temps par semaine et cela quarante-cinq fois dans l'année. Si ces bénévoles étaient rétribués trente-cinq francs de l'heure, on aboutirait à la somme considérable de plus de sept milliards de francs, ce qui est bien supérieur au budget de la jeunesse et des sports.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier, dans ce compte global, les collectivités locales qui sont le soutien naturel des clubs sportifs. Le montant total de leurs interventions pourrait en impressionner plus d'un s'il était chiffré, ce qu'il est facile de faire.

Si l'on compare les chiffres aux maigres résultats que nous obtenons dans les arènes internationales, la question que l'on peut se poser est de savoir s'il ne faut pas, dès à présent, entamer une réflexion avec les clubs pour voir comment on pourrait rétribuer les bénévoles. Le sport en France y gagnerait beaucoup et notre hymne retentirait peut-être plus souvent dans les stades.

M. le président. La parole est à M. Chevallier.

M. Daniel Chevallier. Monsieur le ministre, votre ministère a pour vocation de s'occuper de la jeunesse et des sports. Le sport, c'est une évidence, constitue à lui seul une action prioritaire pour notre pays en faveur de notre jeunesse. Si le budget de votre ministère concourt à l'effort de rigueur, cette exigence est et sera atténuée par les recettes extra-budgétaires attendues du loto sportif.

Avec le vote, en 1984, de la loi sur l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives, la mise en place de ressources supplémentaires pour le F.N.D.S. par le biais du loto sportif vous permettra, j'en suis convaincu, de faire franchir une nouvelle étape au sport en France. Mais j'ai choisi, dans le cadre de cette discussion budgétaire, d'évoquer à cette tribune la composante « jeunesse » par le biais de la vie associative.

Malheureusement, en effet, j'ai l'impression que la vie associative se trouve moins bien lotie que d'autres actions de votre ministère et que, ce faisant, des signes d'essoufflement commencent à se faire sentir ici et là au niveau des grandes associations et des mouvements d'éducation populaire. En 1985, la dotation budgétaire, dans ce secteur, avait déjà subi un tassement. Dans le projet de budget pour 1986, les crédits destinés au temps libre et à l'éducation populaire sont en diminution de 12,5 p. 100.

Je sais fort bien, et il faut le souligner, que ce pourcentage brut devrait être minoré pour tenir compte des sommes prévues, d'une part, pour le fonds national de développement de la vie associative et, d'autre part, pour le financement des postes FONJEP qui constituent toujours des aides appréciables et appréciées dans le milieu associatif. Il ne faudrait

cependant pas que cette diminution soit la traduction d'un certain désintérêt vis-à-vis du travail gigantesque réalisé par le mouvement associatif sur le terrain.

Je citerai, sans être exhaustif, la campagne des jeunes volontaires, les opérations anti-été chaud et vacances pour tous, la mobilisation pour les travaux d'utilité collective, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle, les actions pour favoriser l'accès des jeunes aux activités scientifiques, culturelles ou de plein air, autant d'actions qui mettent en évidence la volonté de mener, depuis 1981, une véritable politique de la jeunesse.

Par ailleurs des efforts importants ont été accomplis à ce jour, traduisant la volonté du Gouvernement d'aider au développement de la vie associative. Je citerai ici la création du C.N.V.A., organisme de propositions et de réflexions très efficace, la mise en place des contrats d'utilité sociale à propos desquels je souhaiterais, monsieur le ministre, obtenir de votre part un bilan de leurs deux années d'existence, l'allègement des taxes sur les salaires des personnels des associations.

Il n'en reste pas moins que, sous peine d'asphyxie - celle-ci a d'ailleurs été largement provoquée à partir de 1983 sur le plan local par des municipalités de droite - il est nécessaire que nous soyons plus vigilants, plus offensifs, et que la vie associative bénéficie de l'aide à laquelle elle peut et doit prétendre.

Le F.N.D.V.A. mis en place par vos soins aura pour mission de soutenir à la fois l'engagement volontaire et les actions de formation des bénévoles, et là nous ne sommes pas loin du statut de l'élu associatif qu'il est urgent d'envisager concrètement.

Il lui appartiendra également d'encourager l'innovation. En la matière, les mouvements d'éducation populaire présents sur le terrain, en milieu urbain comme en milieu rural, sont à même de résoudre de nombreux problèmes dans des zones ou des secteurs difficiles voire défavorisés : prévention de la délinquance, aide à l'insertion des migrants, handicaps liés à l'isolement... De plus, cette animation éducative, culturelle et de loisirs permet de réduire les inégalités et contribue à rétablir l'égalité des chances face à l'avenir. Je suis persuadé, par exemple, que les grands mouvements associatifs assureront le relais nécessaire entre le plan « Informatique pour tous » et la vulgarisation de l'informatique à tous les niveaux : jeunes, adolescents, adultes, personnes âgées. Je suis persuadé qu'ils se mobiliseront pour bien relayer cet effort sans précédent.

Pour cela et pour le travail remarquable accompli en direction de toutes les couches de notre société, les jeunes en particulier, il est nécessaire de dégager les moyens de nature à nous permettre de nous associer encore plus étroitement à cet effort. La création de la carte jeune va d'ailleurs dans ce sens et son succès mérité montre combien l'attente et le besoin sont forts du côté de notre jeunesse.

Monsieur le ministre, je suis convaincu que renforcer les moyens du mouvement associatif, c'est faire œuvre utile. Il existe, par exemple, encore près de cinq millions d'enfants qui sont toujours privés de vacances. Renforcer les moyens du mouvement associatif, c'est prendre en considération le travail et le dévouement de milliers de bénévoles, le travail et le dévouement de salariés et de responsables qui s'investissent bien au-delà de leur charge de travail normale.

J'ai eu l'occasion de rencontrer des responsables de plusieurs de ces grandes associations, de ces grands mouvements d'éducation populaire qui, malgré leurs difficultés, continuent à œuvrer sur le terrain avec l'efficacité qu'on leur connaît. Je tiens à leur apporter, ici, tous mes remerciements pour le travail accompli à ce jour.

Je souhaite vivement que, le problème du financement du sport ayant été pour une bonne partie résolu, l'on se penche, dans les délais les plus brefs possible, aussi efficacement sur une autre composante de votre ministère, celle de l'éducation populaire et de la vie associative. J'espère qu'une solution pourra être dégagée dans le cadre de l'actuelle discussion budgétaire.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

M. Alain Calmat, ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les députés, je note avec intérêt que nous progressons dans notre capacité d'analyse du budget du

département ministériel dont j'ai la charge. Plusieurs de vos interventions - mais hélas ! pas toutes - sont très significatives à cet égard et je vous en remercie.

Aujourd'hui, seul le « parler-vrai » a une chance d'être entendu des citoyens. Je salue l'effort qui a été fait cette année dans ce domaine. Je constate aussi que des progrès sont encore possibles et nécessaires.

Bien entendu, on peut encore regretter que certains ne sachent pas faire autrement que de commander le menu en regardant ce qu'il y a dans l'assiette du convive de la table voisine. Nous parviendrons cependant, j'en suis sûr, rapidement à analyser le budget du ministère de la jeunesse et des sports à partir des besoins identifiés de financements publics et non plus à partir de la référence à ce qui est fait pour tel ou tel ministère supposé comparable au nôtre.

Je regrette également que quelques indicateurs généraux, trop globaux et parfois totalement faux, que j'ai entendus tout à l'heure, dispensent d'une lecture attentive et détaillée des différentes mesures qualitatives que comporte, cette année encore, mon projet de budget. A cet égard, le pourcentage du budget de mon ministère, par rapport à l'ensemble des dépenses de l'Etat, mène inéluctablement à un dessèchement de l'analyse qui conduit, d'année en année, à la reconduction d'appréciations stéréotypées.

Dans cette intervention, mesdames, messieurs les députés, je souhaite, tout en répondant aux questions pertinentes qui viennent d'être formulées, faire valoir une présentation dont l'ambition majeure est de dépasser le stade des *a priori* et des idées reçues.

Trois points me paraissent mériter un examen particulier : rappeler le bilan que ce projet de budget permet d'établir depuis 1981 ; préciser quels doivent être, à la fin de cette décennie, le rôle et la nature de l'engagement de l'Etat dans le domaine de la jeunesse et des sports ; fixer les priorités dégagées dans notre secteur par le projet de loi de finances pour 1986.

En ce qui concerne le bilan de l'action entreprise depuis 1981, je m'étais efforcé, l'an passé, de montrer combien il était inexact d'affirmer, et plus encore de croire, que dans ce pays, l'Etat et, plus généralement, la puissance publique ne s'intéressaient pas, par une sorte de tradition séculaire, à la jeunesse et aux sports. J'avais indiqué, devant votre assemblée, combien ce jugement me paraissait injuste à l'égard de l'action entreprise depuis le début des années soixante, tant par l'Etat que par les collectivités territoriales.

Cette absence chronique d'objectivité, voire d'honnêteté, apparaît parfois dans l'appréciation de l'action entreprise depuis 1981.

Il est tout à fait exact que le budget de l'Etat pour 1986 a été très sélectif dans la détermination des priorités budgétaires et, en particulier, que les domaines qui sont en première ligne du redressement économique ont pu échapper à la nécessaire rigueur qu'impose la bonne gestion de nos finances publiques.

En revanche, il est faux d'affirmer que la jeunesse et les sports sont sacrifiés dans le budget de 1986 en laissant entendre que, finalement, tel était déjà le cas avant et que cela ne fait que continuer. Je conteste vigoureusement ce point de vue au plan tant des chiffres globaux que de l'appréciation qualitative des mesures mises en œuvre depuis 1981.

Sur les chiffres globaux, nul ne peut contredire un certain nombre de vérités.

Depuis 1981, dans le domaine de l'éducation populaire et de la jeunesse, les crédits d'intervention ont, en francs courants, été augmentés de 65 p. 100, soit un accroissement en francs constants de plus de 20 p. 100. Dans le même temps, l'effectif des personnels techniques et pédagogiques du ministère a été multiplié par deux.

Il faudra aussi retenir que, dans cette période, le Gouvernement a réussi à créer un nouveau compte spécial du Trésor en faveur de la vie associative. A ceux qui soutiendraient que les débuts sont modestes, nous rétorquons qu'il faut un début à tout, et nous rallions volontiers le camp des optimistes qui considèrent qu'il n'y a aucune raison pour que le F.N.D.V.A. ne connaisse pas, à terme, l'évolution qu'a connue le F.N.D.S.

Depuis 1981, dans le domaine du sport, l'accroissement des moyens a été très important pour ce qui concerne les ressources du F.N.D.S., qui, entre 1981 et 1986, passeront de 207 millions de francs à un minimum de 582 millions de

francs. En effet, le succès actuel du loto sportif me permet de considérer que ce chiffre est réellement un minimum incompressible. Il est tout à fait raisonnable d'escompter, sur la base d'un prélèvement en faveur du F.N.D.S. maintenu à 30 p. 100 des enjeux, une recette supplémentaire de plusieurs centaines de millions de francs. Je tiens à confirmer solennellement devant votre assemblée que je m'engage à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour que ce taux soit maintenu sans plafonnement, quel que soit le niveau des enjeux. *(Très bien ! Très bien ! sur les bancs des socialistes et sur divers bancs du rassemblement pour la République.)*

En outre, il convient de remarquer que cette évolution très positive des ressources extra-budgétaires n'a pas conduit à une démission de l'Etat. L'exemple récent le plus frappant a été constitué par l'effort accompli pour la préparation des jeux Olympiques de Los Angeles en 1984.

Si l'on veut bien considérer l'ensemble des ressources publiques, il ressort de façon indiscutable que les moyens de l'Etat mis à la disposition du mouvement sportif se sont accrus entre 1981 et 1986 sans commune mesure par rapport à la période 1974-1981.

M. Roger Corrèze. Ce n'est pas croyable !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Les chiffres sont là ! Vous pouvez le vérifier.

Au demeurant, l'essentiel n'est peut-être pas là. Notre plus grand mérite depuis 1981 aura été de mettre en place une très grande diversification des sources de financements publics et de savoir les associer dans certains cas à des fonds privés.

Le rapport présenté par M. Pinte, au nom de votre commission des affaires culturelles, familiales et sociales, a bien mis en évidence l'importance de ce fait. Cette politique permet un effet démultiplicateur parfois considérable. M. Pinte a même souligné qu'ainsi les crédits consacrés au programme A.J.I.R. professionnel en devenant le fonds départemental pour l'initiative des jeunes sont passés en une année de 1,5 million de francs à 100 millions de francs.

La « carte jeunes », les conventions d'insertion des athlètes de haut niveau, les exonérations fiscales sont autant d'exemples significatifs de cette diversification.

Ces actions sont bien des moyens nouveaux en faveur de la jeunesse et des sports. Ils n'ont qu'un seul inconvénient, ils n'apparaissent pas, ou peu, dans le budget du ministère.

Une fois encore, j'insiste : méfions-nous d'une lecture hâtive des chiffres et des pourcentages ; ils peuvent être tout à fait trompeurs. C'est ainsi que dans les dépenses de personnels pour 1986, la plus grosse mesure en crédits est constituée par l'inscription au budget de la jeunesse et des sports de 1 084 emplois administratifs jusqu'alors inscrits au budget de l'éducation nationale. Cette mesure de 100 millions de francs n'accroît véritablement pas les moyens nouveaux. Par contre, toujours dans les dépenses de personnels, la plus grosse réduction provient d'une diminution de 25 millions de francs au chapitre 33-90, qui est une conséquence technique de la titularisation massive des agents non titulaires. Pourtant, qui pourrait affirmer que cette mesure, qui diminue sensiblement le budget de la jeunesse et des sports, n'est pas une mesure éminemment positive attendue depuis plus de vingt ans par les personnels du ministère ?

Enfin, depuis 1981, le ministère n'a pas ménagé ses efforts pour permettre à ses services extérieurs et à ses établissements de maintenir leur capacité d'intervention. A bien des égards, les transferts de compétence en 1981 et en 1983 ont posé des problèmes. De même, la décentralisation constitue une profonde interpellation. Je suis en mesure, aujourd'hui, d'affirmer que ces difficultés ont été maîtrisées par mon ministère grâce à l'effort de toutes les parties prenantes et que nos services extérieurs, tout comme nos établissements, sont en train de réussir leur reconversion.

Mais les mesures d'ordre quantitatif ne sauraient retracer la totalité des actions d'un ministère comme celui de la jeunesse et des sports. Il existe de nombreuses mesures qualitatives et qui ne se traduisent pas nécessairement par des crédits inscrits au budget de mon ministère. Nul ne peut contester qu'elles représentent des avancées importantes. Les plus notables sont celles qui ont permis de mobiliser des financements interministériels pour l'insertion sociale et professionnelle de la jeunesse. Je citerai, par exemple, la reconduction, pour la quatrième année consécutive, du programme « Jeunes volontaires », dont l'efficacité est bien

connue : plus de 50 p. 100 des jeunes trouvent un emploi - et l'effort de mon département ministériel pour la mise en œuvre des travaux d'utilité collective, dont plus du tiers concernent le secteur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, et les actions en faveur de la création d'entreprise par les jeunes.

Je dois en outre souligner le succès de l'année internationale de la jeunesse.

Plus de 700 projets, dont un très grand nombre élaborés par ces jeunes eux-mêmes, ont reçu le label du comité national de coordination de l'A.I.J. ; plus de 400 d'entre eux auront reçu un financement public.

Au total, 50 millions de francs auront été consacrés par l'Etat au soutien de ces projets, dont 28,5 millions de francs par mon seul département ministériel et 21,5 millions de francs par les autres ministères.

Voilà qui souligne une fois de plus la priorité que j'entends accorder à la jeunesse et le caractère démultiplicateur des crédits dont je dispose.

Lors du débat parlementaire de l'an dernier, certains d'entre vous avaient émis des craintes à propos de l'année internationale de la jeunesse. Vous conviendrez, je pense, qu'elles n'étaient pas fondées.

Il faut aussi rappeler les mesures mises en œuvre par le ministère de la jeunesse et des sports, qui ont visé à promouvoir la vie associative.

Il convient enfin de rappeler l'important travail qui a abouti à la promulgation de la loi sur le sport du 16 juillet 1984. Son ouverture, son absence de dogmatisme me paraissent être les meilleurs garants d'un outil véritablement opérationnel. Sur ce point, je déplore que certains proclament vouloir son abrogation sans proposer véritablement de contre-projets structurés. Au vu de leurs programmes, qu'il me soit permis de douter qu'ils puissent faire mieux, surtout ceux qui préconisent la disparition pure et simple du ministère de la jeunesse et des sports.

M. Christian Bergelin. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Bien volontiers.

M. le président. La parole est à M. Bergelin, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Christian Bergelin. Je vous remercie de votre amabilité, monsieur le ministre.

Avant que vous ne terminiez votre exposé, je voudrais obtenir une précision.

Vous avez dit tout à l'heure que jamais, depuis 1981, l'effort de l'Etat n'avait été aussi important dans le volume des crédits apportés au sport et que vous alliez nous en faire la démonstration chiffrée. Jusqu'à présent vous ne l'avez pas faite. J'espère que vous nous la communiquerez par écrit ou que vous nous l'apporterez au cours d'un autre débat parce que je suis resté sur ma faim.

M. Pierre Mauger. Et vous mourez d'inanition ! *(Sourires.)*

M. le ministre délégué à la jeunesse et au sport. Je vous la ferai parvenir, monsieur Bergelin.

J'en arrive maintenant au rôle de l'Etat dans le domaine de la jeunesse et des sports.

La présentation du budget pour 1986 me donne l'occasion de rappeler les positions du Gouvernement en la matière. Il me paraît en effet intéressant d'approfondir la nature des engagements de l'Etat pour la fin de la décennie.

Ce qui est fait et qui, dans une large mesure, a été réussi, bien entendu n'est plus à faire. L'impulsion des années 60, symbolisée par le dessin de Jacques Faizant au lendemain des jeux Olympiques de Rome, a produit ses effets et il faut que maintenant l'Etat laisse les collectivités territoriales exercer pleinement leurs responsabilités. L'exemple que vous avez cité, monsieur Olméda, de l'effort considérable de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur va dans ce sens.

La montée en régime des ressources extra-budgétaires ne doit pas être analysée comme un désengagement de la puissance publique : les ressources extra-budgétaires sont des moyens publics. Faut-il rappeler que, dans plusieurs pays, le sport n'est pas bénéficiaire des prélèvements obligatoires opérés sur les jeux sportifs ? Ces nouvelles ressources ont permis un progrès dans la démocratisation de l'aide publique en passant de l'aide allouée directement par l'Etat à l'aide

publique à gestion concertée. A cet égard, je rappelle que, conformément à l'arrêté du 13 mars 1979 relatif à la création du conseil du F.N.D.S. - je parle de ce qu'on appelle l'affaire Ligier-Renault - la gestion concertée entre l'Etat et le mouvement sportif a pour objet « de proposer au ministre chargé des sports les règles d'attribution des aides à accorder ». C'est dans ce cadre que j'ai pris mes responsabilités pour attribuer une aide exceptionnelle, qui présentait un caractère d'urgence, visant à maintenir la seule écurie française en Formule 1. Tous les Français, sportifs ou non, s'en réjouissent. Je l'ai d'ailleurs constaté dès ce matin à la lecture des journaux, à l'écoute des radios et de la télévision. Il appartient maintenant à la commission du fonds national de développement du sport de préciser, selon les textes en vigueur, les modalités d'attribution de cette aide que je crois déterminante pour l'avenir du sport automobile français et pour la présence de la technologie française dans le monde. Je ferme cette parenthèse.

Dans l'ensemble des secteurs couverts par le ministère de la jeunesse et des sports, il convient de ne pas esquiver un examen de fond sur la nature de l'engagement de l'Etat et sur l'éventualité de son redéploiement.

Le respect de l'œuvre accomplie dans le domaine de la jeunesse et des sports au cours des deux dernières décennies m'autorise, me semble-t-il, à ne pas être prisonnier des idées reçues en la matière.

Je suis profondément convaincu que, pour les années à venir, l'aide matérielle classique doit être relayée par une aide structurelle qui s'appuie davantage sur une meilleure gestion, en particulier au plan de la formation et du recrutement des personnels mis à disposition du mouvement associatif. Il faudra aussi mieux asseoir dans tous les domaines le dispositif juridique qui permettra aux initiatives de se promouvoir dans un contexte favorable.

Depuis 1981, le ministère a entrepris, dans ce domaine, une œuvre considérable. Il serait vraiment dommage de la remettre en cause en 1986 pour des raisons partisans. Je le dis avec une certaine gravité : le risque serait grand de tomber dans le néant.

Je terminerai, mesdames, messieurs les députés, par les priorités pour l'année 1986.

Il y a, en premier lieu, l'aménagement des rythmes scolaires dans le premier degré, au bénéfice du sport et des activités socio-éducatives. Vous le savez, il s'agit là d'une initiative que j'ai prise avec le ministre de l'éducation nationale. Fondée sur le volontariat des collectivités, cette opération connaît un succès réel, puisque, dès la rentrée 1985, près de 200 000 enfants sont concernés. Les crédits prévus au budget pour 1986 - 50 millions de francs - doivent permettre de renforcer les actions engagées dès cette année et de répondre aux nouvelles demandes pour la rentrée scolaire 1986-1987 qui, je l'espère, seront triplées.

A ce propos, monsieur Pinte, je considère qu'il est bon que l'aménagement du temps scolaire ne se limite pas au seul domaine sportif et, comme il s'agit d'une œuvre de longue haleine, il est normal que la mesure nouvelle de 50 millions de francs soit ventilée sur plusieurs chapitres. Je suis prêt à vous faire parvenir une seconde fois cette ventilation que vous avez, je crois, déjà reçue (*M. Pinte fait un signe de dénégation*). Dans ce cas, je vous l'enverrai très prochainement.

Autre priorité : je souhaite que 1986 soit l'année de la déconcentration du sport de haut niveau. Cette politique, souhaitée par le mouvement sportif et par le comité national olympique et sportif français, est vitale pour l'avenir du sport français. Il s'agit de doter, d'ici à 1988, toutes les fédérations d'un centre national d'entraînement destiné à devenir le véritable centre permanent de préparation olympique. Je réponds ainsi à la préoccupation de M. Bergelin au sujet de la préparation des jeux de Séoul. Dès cette année, soixante-neuf centres de haut niveau, régionaux ou nationaux, sont d'ores et déjà ouverts dans nos établissements.

Un effort d'investissement, mais aussi d'équipement en matériel, et l'attribution de crédits de fonctionnement suffisants doivent permettre d'accroître notablement en 1986 le programme engagé cette année.

Toujours parmi les priorités, j'entends bien maintenir l'aide aux fédérations sportives. Pour la réalisation de leur politique, les fédérations reçoivent de l'Etat des aides importantes en crédits de subvention mais aussi par la mise à disposition de personnels. Cet effort sera poursuivi par les moyens budgétaires et extra-budgétaires. Si on fait cette addi-

tion, nous disposons de moyens très nettement supérieurs. Et je ne comprends pas pourquoi vous ne voulez pas faire l'addition de deux ressources financières.

Je signale également à cet égard la proposition de suppression de la taxe Mazeaud, unanimement souhaitée par le mouvement sportif, et qui constitue une aide indirecte tout à fait importante aux fédérations.

L'année 1986 sera aussi celle de la médecine du sport en France et du développement de la recherche. J'ai bien noté, mesdames, messieurs les députés, votre préoccupation à cet égard.

J'ai organisé des assises nationales voilà deux mois. Un certain nombre de lignes d'actions ont été dégagées : il s'agit de la formation, de la prévention ou de la lutte contre le dopage.

Le secteur sportif doit aussi être associé à l'effort de modernisation. La création d'un programme concerté avec le ministère de la recherche et des organismes de recherche ainsi que le développement d'un programme de transferts technologiques doivent y contribuer. Un effort financier très important sera fait en 1986 dans ce secteur.

Dans le domaine de la jeunesse, je compte poursuivre en 1986 toutes les actions engagées en 1985 et qui ont donné de bons résultats.

Des programmes prioritaires de loisirs quotidiens et de vacances pour les jeunes, des actions internationales de la rénovation du patrimoine et du développement des équipements concernant la jeunesse seront continués.

S'ajoutant aux subventions des associations, je souhaite développer des relations contractualisées par la multiplication des contrats d'objectifs.

Je proposerai prochainement un certain nombre d'actions destinées, d'une part, à améliorer la condition des jeunes, d'autre part, à renforcer leur autonomie. Ces actions de nature juridique fondées sur le volontariat ne doivent pas, pour la majorité d'entre elles, entraîner des dépenses importantes. C'est notamment le cas de la « carte jeunes », dont le lancement a été récemment effectué par M. le Premier ministre et qui connaît un réel succès : plus de 14 000 avantages accordés à 300 000 jeunes possesseurs de cette carte.

Je souligne aussi la reconduction, pour la quatrième année consécutive, du programme « Jeunes volontaires », dont j'ai parlé tout à l'heure, et l'application, toujours importante et continue, de mon ministère sur le programme des travaux d'utilité collective.

Dans le domaine de l'éducation populaire et du temps libre, j'entends poursuivre la politique de conventionnement avec les associations nationales d'éducation populaire. Cette politique favorise la réalisation d'actions précises entrant dans le cadre de la compétence de mon ministère et se substituerait de plus en plus à l'attribution de subventions de fonctionnement.

Enfin, je poursuivrai également la création des ateliers de la communication sociale, outil efficace pour le développement local ; je rappelle que trente ateliers sont en fonctionnement et quatorze en préfiguration. Les aides apportées à ce secteur, que, tout comme moi, mesdames, messieurs les députés, vous jugez important, doivent être analysées aussi en fonction de l'ensemble de l'environnement créé par les pouvoirs publics. Et je me réjouis du vote récent de l'Assemblée nationale qui permettra à chaque association de bénéficier d'un abattement de 4 500 francs sur la taxe sur les salaires, contre 3 000 francs précédemment. C'est une mesure de justice pour toutes les associations !

Enfin l'année 1986 sera celle de la mise en place effective des trois corps nouveaux de catégorie A, créés par le décret du 17 juillet 1985 : professeur de sport, conseillers et chargés d'éducation populaire et de jeunesse. Il s'agit là d'un événement capital qui, j'en suis convaincu, sera dans l'avenir, qualifié d'historique.

J'ai bien entendu la recommandation de M. Wilquin. Je peux l'assurer que le sport de masse restera une priorité du F.N.D.S. Comme lui, je souhaite pouvoir améliorer les dotations pour la jeunesse et l'éducation populaire et je suis prêt, comme il l'a demandé tout à l'heure, à conduire rapidement une réflexion sur le problème de l'aide aux déplacements des clubs sportifs.

En conclusion, mesdames, messieurs les députés, je vous ai présenté loyalement ce budget. Je suis convaincu qu'il doit permettre de réaliser les grands objectifs que je viens de développer devant vous.

J'ai toutefois conscience - et je ne vous l'ai pas caché - que certains besoins ne seront pas satisfaits comme je l'aurais souhaité ; je pense plus particulièrement à certaines actions menées par les associations. J'ai donc fait des choix et je les assumerai.

La loi de finances n'est pas encore votée et je sais l'attachement que votre assemblée porte au secteur de la jeunesse et des sports. Je sais aussi l'influence importante que vos travaux ont eu lors des discussions budgétaires précédentes.

J'espère que, cette année encore, à votre initiative, des amendements très positifs permettront d'améliorer un projet de budget qui, bien qu'économe, n'est pas un budget de désengagement, contrairement à ce que certains ont tenté de faire croire.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je vous remercie de votre attention. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions.

Je rappelle que l'auteur de chaque question dispose de deux minutes.

La parole est à M. Wilquin.

M. Claude Wilquin. Monsieur le ministre, une question importante intéresse actuellement en France tous ceux qui se sentent concernés par l'organisation des jeux Olympiques de 1992. Comme vous le savez, cette organisation apporterait en France à la fois un élan pour notre jeunesse, un développement du sport et un objectif important pour le mouvement sportif.

Pouvez-vous nous dire, puisque deux candidatures ont été proposées - celle de la Savoie pour les jeux d'hiver, celle de Paris pour les jeux d'été -, d'une part, où l'on en est de la procédure du choix et, d'autre part, si le fait que la France présente deux candidatures ne risque pas d'être finalement un handicap.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Monsieur le député, c'est le Président de la République, François Mitterrand, qui, le premier, a émis le désir de voir les jeux Olympiques se tenir à Paris en 1992 pour célébrer le centième anniversaire de la déclaration de Pierre de Coubertin en Sorbonne.

Je rappellerai la procédure de désignation des candidatures aux jeux Olympiques. Les villes qui présentent leur candidature le font bien sûr après avoir reçu l'assentiment de leur comité olympique national - en l'occurrence le comité français. Tel a été le cas pour Paris et Albertville, qui défend la candidature de la Savoie.

Sans me prononcer sur l'opportunité de deux candidatures françaises, il me semble que le fait d'avoir montré ainsi au comité international olympique que la France était très déterminée à recevoir les jeux Olympiques chez elle en 1992 constitue un argument de poids.

Certes, on peut considérer qu'il y aura concurrence entre les deux candidatures ; mais ce sera à la meilleure d'entre elles de gagner. Les pouvoirs publics, le ministère de la jeunesse et des sports soutiennent les deux candidatures, même si, bien entendu - permettez-moi un avis personnel - les jeux Olympiques d'été ont une autre dimension que les jeux Olympiques d'hiver. Il s'agit de choisir non pas entre la Savoie et Paris, mais simplement entre deux événements d'une portée très différente. C'est la raison pour laquelle j'ai marqué une préférence pour les jeux d'été ; mais il est bien entendu que le Gouvernement soutiendra les deux candidatures, sauf éventuel désistement de l'une ou de l'autre, et ce jusqu'au 17 octobre 1986, date à laquelle interviendra le vote à Lausanne. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Hory.

M. Jean-François Hory. Monsieur le président, si vous me le permettez, je voudrais poser deux questions relatives, l'une et l'autre, à Mayotte, ce qui n'étonnera personne, je pense.

Ma première question porte sur la procédure de financement des investissements sportifs à Mayotte. Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le signaler, n'étant ni département ni territoire d'outre-mer, Mayotte ne bénéficie ni des services déconcentrés de l'Etat, ni des avantages de la décentralisation, ni de contrats de plan signés avec la région. De ce fait,

aucune procédure spécifique de financement des équipements sportifs n'est prévue pour Mayotte et de réels problèmes se posent. Ainsi, récemment, alors que je vous demandais, monsieur le ministre, une subvention de l'Etat pour le financement d'une maison des jeunes dans la commune de Sada, qui devrait être construite en 1986, vous m'avez répondu que la commune devrait pouvoir y parvenir en utilisant sa dotation globale d'équipement. Or la commune en question, qui compte plus de 4 000 habitants, a perçu, en 1985, au titre de la D.G.E., environ 5 000 francs, ce qui, pour un investissement supérieur à 500 000 francs est, vous en conviendrez, un peu juste.

Je souhaite donc savoir s'il est dans vos projets de mettre au point une procédure spécifique tenant compte des particularités de Mayotte au regard du dispositif de décentralisation pour les investissements sportifs, et, notamment, si vos moyens budgétaires vous permettront, en 1986, de participer au financement de deux programmes importants : le premier, d'un montant de 600 000 francs est la réalisation de plateaux polyvalents dans les chefs-lieux de l'île, le second, dont le coût est de 1 200 000 francs, est l'aménagement du stade principal de l'île, celui de Cavany, faute duquel les clubs de Mayotte sont les seuls à ne pas pouvoir participer à la coupe de France de football.

Ma seconde question porte sur l'adaptation à Mayotte des mécanismes des contrats FONJEP. On sait que, dans le système FONJEP, les interventions de l'Etat subissent un double plafonnement : pour la somme, aux alentours de 45 000 francs par an, et pour le taux, à 50 p. 100.

J'ai demandé que soit attribué à Mayotte un poste FONJEP au bénéfice de l'association qui regroupe les animateurs d'associations socioculturelles mahoraises. Les conditions économiques de Mayotte étant très différentes de celles de la métropole - les salaires moyens n'y sont malheureusement que de 1 500 à 2 000 francs -, je demande que pour une dépense globalement inférieure, aux environs de 30 000 francs par an, on autorise le FONJEP à intervenir pour un taux supérieur au niveau habituel, par exemple à 80 p. 100.

Je vous demande de solliciter du comité du fonds cette adaptation pour tenir compte, là encore, des particularismes de Mayotte.

Quelles que soient vos réponses à ces deux questions, monsieur le ministre, réponses que, bien évidemment, j'espère favorables, je suis heureux, en tout cas, de profiter de l'occasion de ce débat pour vous inviter à venir personnellement vous rendre compte à Mayotte de l'importance quantitative et qualitative de la pratique sportive des Mahorais.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Monsieur le député, pour ce qui concerne les investissements, sur le budget du ministère en 1986, une autorisation de programme de 250 000 francs sera mise à la disposition de Mayotte afin d'accroître l'enveloppe de 1985 qui n'avait pu être que de 50 000 francs.

S'agissant des crédits du F.N.D.S., l'enveloppe en faveur des terrains tous temps sera portée à 150 000 francs et celle qui est réservée au tennis atteindra 100 000 francs en 1986.

Cela représente un quasi-doublement de l'effort consenti jusqu'à présent.

Je suis tout à fait conscient de l'importance que revêtent, compte tenu de la démographie, les problèmes de la jeunesse à Mayotte. Pour cette raison, j'ai décidé en 1985 d'accroître les moyens locaux, tant en personnel qu'en crédits. Je viens d'ailleurs de nommer sur place un inspecteur de la jeunesse et des sports pour renforcer le service actuel.

Rien ne s'oppose à ce que l'Etat adapte le mécanisme de contrats FONJEP en faveur de Mayotte à la condition que la prise en charge ne dépasse pas 50 p. 100 du coût.

Toutefois, le FONJEP étant une association cogérée, cela implique la saisie de son conseil d'administration et une modification de son règlement actuel. Je m'engage à lancer cette procédure.

L'association qui regroupe les animateurs d'associations devra présenter au ministère ses statuts et les documents financiers : budget, compte de gestion.

La demande pourra être prise en considération dès que ces éléments auront été communiqués.

Pour terminer sur une note optimiste, je peux vous annoncer, monsieur le député, que le poste FONJEP supplémentaire que vous souhaitez sera attribué en 1986.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Jeunesse et sports ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 99 366 614 francs ;

« Titre IV : moins 76 560 000 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 73 055 000 francs ;

« Crédits de paiement : 34 822 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 83 002 000 francs ;

« Crédits de paiement : 29 050 000 francs. »

Sur le titre III de l'état B, M. Hage et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 66, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 72 548 911 francs. »

La parole est à M. Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le ministre, je voudrais appeler votre attention sur les conditions dans lesquelles le professeur de sport va se mettre en place.

Cette mise en place va se faire sur fond de crise et de compression d'effectifs, puisque vous prévoyez la suppression de 500 à 600 emplois divers - professeurs adjoints, enseignants d'E.P.S. qui exerçaient à la jeunesse et aux sports - dans les cinq ans à venir, dont 67 dès cette année. De ce fait, 150 enseignants d'E.P.S. réintégreront les établissements scolaires à la rentrée de 1986. Dans quelles conditions - vous vous le demandez comme moi, monsieur le ministre, car vous ne pouvez y être indifférent - vont-ils revenir dans les établissements si les moyens prévus pour les accueillir ne sont pas de votre responsabilité ?

Pas ailleurs, la mise en place des professeurs de sport se fait par transformation de la totalité des 1 149 postes de professeurs d'E.P.S. dépendant jusqu'à présent de votre ministère. Autrement dit, fait remarquer amèrement leur syndicat, le professorat de sport se met un peu en place « sur le dos » des enseignants d'E.P.S., ce qui a au moins une conséquence fâcheuse : les postes d'E.P.S. rattachés à votre ministère qui devenaient vacants étaient jusqu'alors mis au concours. Ils ne le seront plus désormais puisqu'ils seront transformés. Il y a là un manque à gagner certain pour les étudiants au C.A.P.E.P.S. qui s'ajoute à d'autres difficultés.

Je rappelle en effet que le Gouvernement prévoit, en 1986, 250 postes pour le seul C.A.P.E.P.S. - le concours de recrutement des professeurs adjoints étant supprimé - contre 430 en 1985.

La régression est d'autant plus préoccupante que les besoins restent élevés. Il faudrait en effet, selon les enseignants d'E.P.S., deux mille postes pour rattraper les déficits cumulés dans les L.E.P., les lycées et les collèges et pour parvenir aux horaires prévus d'éducation physique et sportive : trois heures par semaine dans les collèges et deux heures dans les lycées.

En fait, le Gouvernement n'atteindra même pas avec ces deux cent cinquante postes le niveau des départs à la retraite en 1986 puisque les deux cent cinquante reçus au C.A.P.E.P.S. seront en formation et ne consacreront que la moitié de leur temps aux établissements scolaires.

Monsieur le ministre, ces questions qui intéressent l'éducation nationale ne peuvent vous laisser indifférent puisque l'école est le vivier du sport national. C'est pourquoi je suis logique avec moi-même en soutenant toutes les luttes que

mènent les professeurs, comme celle du 22 octobre, pour que l'E.P.S. devienne une discipline à part entière dans l'éducation.

M. le président ne va sans doute pas tarder à me reprocher d'avoir évoqué une question qui, à la lettre, relève de l'éducation nationale et ne concerne donc qu'indirectement ou partiellement M. le ministre de la jeunesse et des sports mais, en cette circonstance, oublier la lettre, c'est fortifier le corps et l'esprit. (Sourires.)

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur cet amendement ?

M. Claude Wilquin, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement.

A titre personnel, je ferai deux remarques : d'abord, les crédits de l'article 50 visés par cet amendement augmentent de 10 millions de francs ; ensuite, je m'interroge quant à la signification de l'expression « crédits mal utilisés » qu'emploie M. Hage dans l'exposé sommaire de son amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre, délégué à la jeunesse et aux sports. Je ne peux que refuser cet amendement qui remet en question une décision fondamentale pour l'encadrement du sport français.

M. Georges Hage. Je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement n° 66 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(La réduction de crédits du titre IV est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la jeunesse et des sports.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 7 novembre 1985.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions, restant en discussion, du projet de loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le jeudi 21 novembre 1985, à dix-huit heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

3

NOMINATION A DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. J'informe l'Assemblée de la nomination de ses représentants dans les organismes extraparlamentaires suivants :

MM. Augustin Bonrepaux, Alain Brune, Robert de Caumont et Christian Pierret, au conseil national de la montagne ;

MM. Bernard Schreiner et Georges Hage, titulaires, Mme Martine Frachon, MM. Jacques Badet, Jean Le Gars et Mme Muguette Jacquaint, suppléants, à la commission consultative des fréquences ;

M. Guy Ducoloné, au conseil d'administration de l'établissement public de diffusion ;

M. André Bellon, au conseil d'administration de Radio-France Internationale ;

M. Alain Madelin, au conseil d'administration de l'Institut national de la communication audiovisuelle.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986, n° 2951 (rapport n° 2987 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Défense :

Annexe n° 44. - M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial ; avis n° 2989, tome IX, de M. Pierre Lagorce au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2990, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées : tome II (section commune). - M. Pierre Mauger ; tome III (section forces terrestres). - M. Jean Combasteil ; tome IV (section marine). - M. Joseph Gourmelon ; tome V (section air). - M. Loïc Bouvard ; tome VI (section gendarmerie). - M. Robert Aumont.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN